UNE AUTRE HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE

ASSEMBLÉES POPULAIRES ET TRADITIONS DU CONSENSUS À TRAVERS LE MONDE

Une autre histoire de la démocratie :

assemblées populaires et traditions du consensus à travers le monde

Présentation de l’ouvrage

Une autre histoire de la démocratie : assemblées populaires et traditions du consensus à travers le monde propose une exploration originale des formes de gouvernance collective qui ont existé à travers les continents bien avant l’émergence des démocraties représentatives modernes.

L’histoire politique mondiale est souvent racontée à partir d’un récit centré sur l’Antiquité grecque, les révolutions européennes et la construction des institutions parlementaires occidentales. Pourtant, de nombreuses sociétés ont développé leurs propres mécanismes de participation politique, de délibération publique, de contrôle du pouvoir et de recherche du consensus. Ces expériences, longtemps négligées ou marginalisées dans les récits classiques, constituent un patrimoine politique d’une richesse exceptionnelle.

À travers l’étude des assemblées populaires africaines, des conseils autochtones d’Amérique du Nord, des communautés andines d’Amérique du Sud, des institutions coutumières d’Océanie et des traditions délibératives d’Asie, cet ouvrage met en lumière la diversité des réponses apportées par les sociétés humaines à une question fondamentale : comment organiser la vie collective de manière juste et légitime ?

Loin de présenter ces institutions comme des modèles idéaux ou comme des formes parfaites de démocratie, ce livre s’attache à les comprendre dans leur contexte historique, social et culturel. Il montre que les pratiques de discussion collective, de médiation, de consultation et de consensus ont pris des formes multiples, souvent éloignées des catégories politiques occidentales contemporaines.

Fondé sur les travaux d’historiens, d’anthropologues, de philosophes et de politologues, cet ouvrage propose une histoire comparée des traditions politiques du monde. Il interroge les préjugés hérités de l’époque coloniale, qui ont parfois présenté certaines sociétés comme dépourvues d’institutions politiques élaborées, et contribue à une compréhension plus large et plus nuancée de l’histoire de la démocratie.

À une époque où les démocraties sont confrontées à des défis majeurs — crise de la représentation, défiance citoyenne, recherche de nouvelles formes de participation — cette réflexion sur les expériences passées ouvre des perspectives précieuses. Elle rappelle que la démocratie n’est pas un modèle unique, mais un ensemble de pratiques et d’aspirations qui ont émergé sous des formes diverses dans de nombreuses cultures.

Cet ouvrage s’adresse aussi bien aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs qu’à tous les lecteurs désireux de découvrir une histoire globale du politique et d’explorer les multiples traditions de la délibération collective qui ont façonné les sociétés humaines à travers le temps.

Une autre histoire de la démocratie est ainsi une invitation à repenser les origines, les formes et les possibilités de la vie démocratique à l’échelle du monde.

Sommaire

Présentation de l'ouvrage
Sommaire
Préambule
Partie I — Penser la démocratie au-delà de l'Occident

Introduction

Chapitre 1 — Les limites du récit classique de la démocratie

- La démocratie grecque et son héritage
- L'invention d'un récit eurocentré
- Colonialisme et hiérarchies des civilisations
- Redécouvrir la pluralité des traditions politiques

Chapitre 2 — Assemblées populaires, consensus et délibération

- Définition des assemblées populaires
- Vote majoritaire et consensus
- La parole comme institution politique
- Les apports de l'anthropologie politique

Partie II — Histoire des assemblées populaires africaines

Origines et principes

- Débat public
- Consensus
- Participation communautaire
- Contrôle des dirigeants

Études de cas

- Igbo
- Oromo et système Gadaa
- Royaumes Akan
- Cités swahilies

Le rôle des femmes

Colonisation et transformations

Héritages contemporains

Historiographie et penseurs

- Evans-Pritchard

- Meyer Fortes
- Cheikh Anta Diop
- Claude Ake
- Mahmood Mamdani
- Jean-Godefroy Bidima
- Kwasi Wiredu
- Toyin Falola

L'arbre à palabres

- Institution politique
- Fonction sociale
- Consensus et délibération
- Lectures contemporaines

Partie III — Histoire des assemblées populaires d'Amérique du Nord

Les traditions autochtones

La Confédération haudenosaunee (iroquoise)

- Grande Loi de la Paix
- Consensus
- Rôle des femmes
- Fédéralisme

Les Wendats

Les sociétés algonquiennes

Les Inuit

Critique du regard colonial

Les intellectuels autochtones contemporains

- Taiaiake Alfred
- Leanne Betasamosake Simpson
- Glen Coulthard

Peut-on parler de démocratie ?

Les assemblées coloniales britanniques

Révolution américaine et démocratie locale

Canada britannique et rébellions de 1837-1838

Assemblées populaires modernes

- Mouvements civiques
- Forums autochtones
- Occupy Wall Street

Partie IV — Histoire des assemblées populaires d'Amérique du Sud

Les ayllus andins

- Communauté
- Terre
- Parenté
- Décision collective

Les grands auteurs

- John Murra
- Tristan Platt
- Silvia Rivera Cusicanqui

Empire inca et autonomie locale

- María Rostworowski
- Franklin Pease

Sociétés amazoniennes

- Pierre Clastres
- David Graeber
- David Wengrow

Les Guaranis et la parole collective

Le consensus plutôt que le vote

Fonctionnement détaillé d'une assemblée aymara

- Participation
- Délibération
- Rotation des charges
- Contrôle collectif
- Justice communautaire
- Travail collectif
- Politique et rituel

Colonisation et survivance

Influence contemporaine

- Bolivie

- Pérou
- Équateur

Traditions indigènes et mouvements contemporains

Le zapatisme

- Gouverner en obéissant
- Assemblées zapatistes
- Révocabilité des représentants

Influences intellectuelles

- Pierre Clastres
- Ivan Illich
- John Holloway
- David Graeber

Altermondialisme

- Forum social mondial
- Occupy
- Indignés
- ZAD

Assemblées populaires modernes sud-américaines

- Cabildos
- Mouvements ouvriers
- Résistance aux dictatures
- Crise argentine de 2001
- Mouvements indigènes andins
- Assemblées de quartier

Partie V — Histoire des assemblées populaires en Océanie

Les traditions politiques océaniennes avant la colonisation

Les débats anthropologiques

- Bronisław Malinowski
- Pouvoir sans État centralisé

Institutions coutumières

- Fono polynésiens
- Conseils communautaires
- Autorité des anciens
- Délibération collective

Parenté, prestige et parole

Colonisation et transformations politiques

Héritages contemporains

- Samoa
- Tonga
- Fidji
- Vanuatu
- Nouvelle-Calédonie

Consensus et gouvernance locale océanienne

Partie VI — Histoire des assemblées populaires en Asie

Les traditions villageoises anciennes

Inde

- Panchayat
- Assemblées villageoises

Chine

- Traditions locales
- Assemblées populaires modernes
- Assemblée populaire nationale

Japon

- Réformes Meiji
- Création de la Diète

Traditions bouddhiques

- Sangha
- Délibération et consensus

Période coloniale et naissance des parlements modernes

- Inde britannique
- Philippines
- Empire ottoman asiatique
- Révolution constitutionnelle iranienne

Assemblées révolutionnaires et socialistes

- URSS asiatique

- Chine
- Vietnam
- Laos
- Corée du Nord

Assemblées locales et démocratie participative

- Indonésie : musyawarah et mufakat
- Afghanistan : jirga et Loya Jirga
- Népal : assemblée constituante

L'Asie contemporaine

- Démocraties parlementaires
- Régimes à parti unique
- Monarchies consultatives
- Systèmes hybrides

Partie VII — Histoire des assemblées populaires en Europe

Les assemblées germaniques

- Le Thing
- Tacite
- Consentement collectif

Débats historiographiques

- Otto von Gierke
- Fustel de Coulanges

Les assemblées médiévales

- États généraux
- Cortes
- Parlements
- Communes urbaines
- Assemblées villageoises

Les Landsgemeinde suisses

Naissance des parlements modernes

- Angleterre
- Révolution française

XIXe et XXe siècles

- Suffrage
- Partis politiques
- Mouvements ouvriers

Les formes contemporaines

- Référendums
- Budgets participatifs
- Assemblées citoyennes
- Conventions climatiques
- Mouvements des places

Démocratie directe ou représentation ?

Conclusion générale

L'universalité du gouvernement collectif

- Limiter le pouvoir
- Contrôle communautaire
- Rotation des responsabilités

La diversité des traditions politiques

- Consensus
- Délibération
- Participation
- Responsabilité collective

Les limites de ces modèles

- Exclusions
- Hiérarchies
- Rapports de domination

Repenser la démocratie au XXIe siècle

- Crise de la représentation
- Participation citoyenne
- Dialogue et compromis
- Héritage mondial de la délibération collective

Préambule

La démocratie est souvent présentée comme une invention née dans la Grèce antique, perfectionnée en Europe puis diffusée au reste du monde. Cette histoire, largement enseignée et profondément ancrée dans l'imaginaire collectif, contient une part de vérité. Mais elle est aussi incomplète.

Partout sur la planète, bien avant l'apparition des parlements modernes, des peuples ont développé des formes originales de délibération collective, de consultation publique, de contrôle du pouvoir et de participation communautaire. Sous l'arbre à palabres africain, dans les conseils des nations autochtones d'Amérique du Nord, au sein des ayllus andins, dans les assemblées villageoises d'Asie ou les fono océaniens, des femmes et des hommes se réunissaient pour débattre, arbitrer les conflits, organiser la vie commune et rechercher des décisions acceptables pour tous.

Ces institutions ne correspondaient pas toujours à ce que nous appelons aujourd'hui « démocratie ». Elles reposaient souvent sur d'autres principes : le consensus plutôt que la majorité, l'obligation réciproque plutôt que le droit individuel, la responsabilité communautaire plutôt que la compétition politique. Certaines excluaient une partie de la population ; d'autres étaient marquées par des hiérarchies ou des traditions que notre époque peut juger contestables. Pourtant, elles témoignent d'une réalité fondamentale : l'idée selon laquelle les êtres humains peuvent gouverner collectivement leurs affaires n'est ni l'apanage d'une civilisation ni l'héritage exclusif d'un continent.

L'objectif de cet ouvrage n'est pas de remplacer un récit par un autre, ni d'idéaliser des sociétés du passé. Il ne s'agit pas de prétendre que toutes les communautés anciennes étaient démocratiques au sens moderne du terme. Il s'agit plutôt de restituer la diversité des expériences politiques humaines et de montrer que la recherche du dialogue, de l'accord et du contrôle du pouvoir a pris des formes multiples à travers l'histoire.

Cette enquête nous conduit d'Afrique en Océanie, des Amériques à l'Asie, à la rencontre de traditions souvent marginalisées dans les récits classiques de la pensée politique. Elle croise les travaux d'historiens, d'anthropologues, de philosophes et de politologues qui, depuis plusieurs décennies, ont contribué à renouveler notre compréhension du passé. Leurs recherches révèlent un monde riche d'institutions, de débats publics et de pratiques collectives que les préjugés coloniaux ou évolutionnistes ont longtemps ignorés.

À l'heure où de nombreuses démocraties contemporaines traversent des crises de confiance, où les citoyens cherchent de nouvelles formes de participation et où la question du vivre-ensemble se pose avec une acuité renouvelée, ces expériences historiques méritent d'être redécouvertes. Non parce qu'elles offriraient des modèles prêts à l'emploi, mais parce qu'elles élargissent notre horizon politique. Elles nous rappellent qu'il existe plusieurs manières de concevoir la décision collective, l'autorité et la liberté.

Ce livre est donc une invitation au voyage et à la réflexion. Un voyage à travers les cultures et les siècles ; une réflexion sur les multiples chemins empruntés par les sociétés humaines pour répondre à une question universelle :

Comment vivre ensemble sans remettre notre destin entre les mains d'un seul ?

C'est à cette autre histoire de la démocratie que sont consacrées les pages qui suivent.

Penser la démocratie au-delà de l'Occident

Introduction

L'histoire de la démocratie est généralement racontée comme une aventure essentiellement occidentale. Dans ce récit largement diffusé, la démocratie naît dans l'Athènes antique au Ve siècle avant notre ère, disparaît partiellement pendant de longs siècles, puis renaît à travers les révolutions anglaise, américaine et française avant de s'étendre progressivement au reste du monde. Cette narration a profondément marqué l'enseignement de l'histoire politique, les sciences sociales et l'imaginaire collectif.

Pourtant, cette vision, bien qu'elle repose sur des faits historiques réels, ne représente qu'une partie de l'histoire. Elle tend à ignorer ou à minimiser l'existence de nombreuses traditions politiques développées ailleurs dans le monde. Bien avant l'émergence des institutions parlementaires modernes, des sociétés africaines, asiatiques, américaines et océaniennes avaient déjà élaboré des mécanismes complexes de consultation collective, de délibération publique, de contrôle des dirigeants et de résolution consensuelle des conflits.

L'objectif de cette première partie est de questionner les limites du récit classique de la démocratie et d'explorer les concepts qui permettront de comprendre les formes politiques étudiées dans les chapitres suivants. Il ne s'agit pas de nier l'importance de l'héritage grec ou européen, mais de l'inscrire dans une histoire plus vaste, plus diverse et plus mondiale du gouvernement collectif.

Chapitre 1

Les limites du récit classique de la démocratie

La démocratie grecque et son héritage

Lorsque l'on évoque les origines de la démocratie, Athènes apparaît presque toujours comme le point de départ. Au Ve siècle avant notre ère, les citoyens athéniens participaient directement aux décisions de la cité au sein de l'Ecclésia, l'assemblée du peuple. Les lois, les questions militaires et les grandes orientations politiques y étaient discutées publiquement.

Cette expérience constitue indéniablement une innovation majeure dans l'histoire politique. Pour la première fois, un régime affirmait explicitement que les citoyens pouvaient gouverner eux-mêmes leurs affaires sans dépendre d'un roi ou d'une aristocratie héréditaire.

Les philosophes grecs ont également légué un vocabulaire politique durable. Les notions de

citoyenneté, de liberté civique, de participation publique et de débat contradictoire trouvent en partie leurs racines dans cette expérience historique.

Cependant, la démocratie athénienne possédait des limites importantes. Les femmes, les esclaves et les étrangers en étaient exclus. Sur une population estimée à plusieurs centaines de milliers de personnes, seule une minorité participait effectivement aux institutions politiques.

Reconnaître l'importance de la démocratie grecque ne signifie donc pas qu'elle constitue l'unique origine de la participation politique collective. Elle représente une expérience parmi d'autres dans l'histoire mondiale des formes de gouvernement.

L'invention d'un récit eurocentré

À partir du XVIIIe siècle, les penseurs européens des Lumières puis les historiens du XIXe siècle ont progressivement élaboré un récit historique plaçant l'Europe au centre du progrès politique mondial.

Selon cette vision, l'histoire humaine suivrait une trajectoire linéaire :

- naissance de la démocratie en Grèce ;
- héritage romain ;
- développement des institutions européennes ;
- diffusion progressive de la modernité au reste du monde.

Cette interprétation s'est largement imposée dans les universités, les écoles et les institutions politiques occidentales.

Elle reposait sur une idée fondamentale : l'Europe aurait été le principal moteur de l'évolution politique mondiale. Les autres sociétés étaient souvent décrites comme « traditionnelles », « primitives » ou « prépolitiques », supposément incapables de développer des institutions comparables aux démocraties occidentales.

Cette vision a longtemps conduit les chercheurs à ignorer des formes de participation politique pourtant bien réelles dans de nombreuses régions du monde.

Lorsque des explorateurs, missionnaires ou administrateurs coloniaux observaient des conseils villageois africains, des assemblées amérindiennes ou des institutions coutumières océaniennes, ils les interprétaient souvent à travers leurs propres catégories culturelles. Ce qui ne ressemblait pas à un parlement européen était fréquemment considéré comme une absence de politique.

L'historiographie contemporaine a largement remis en cause cette perspective.

Colonialisme et hiérarchies des civilisations

L'expansion coloniale européenne entre le XVIe et le XXe siècle a joué un rôle déterminant dans la diffusion de cette lecture du monde.

Pour justifier la domination coloniale, de nombreuses théories ont établi une hiérarchie entre les civilisations. Les sociétés européennes étaient présentées comme les plus avancées sur les plans politique, économique et culturel. À l'inverse, les peuples colonisés étaient souvent décrits comme immatures ou incapables de se gouverner eux-mêmes.

Cette représentation servait des objectifs politiques évidents. Si certaines populations étaient considérées comme dépourvues d'institutions légitimes ou rationnelles, la domination étrangère pouvait apparaître comme une mission civilisatrice.

Les recherches historiques et anthropologiques ont pourtant démontré que cette vision reposait largement sur des préjugés.

Dans de nombreuses régions du monde existaient :

- des assemblées de village ;
- des conseils de clans ;
- des systèmes fédératifs ;
- des mécanismes de médiation ;
- des procédures collectives de prise de décision.

Ces institutions étaient parfois très différentes des modèles européens, mais elles n'en étaient pas moins politiques.

La remise en question des hiérarchies coloniales a constitué l'une des grandes transformations intellectuelles du XXe siècle. Les mouvements de décolonisation ont contribué à redonner une visibilité aux traditions politiques longtemps marginalisées.

Redécouvrir la pluralité des traditions politiques

Depuis plusieurs décennies, historiens, anthropologues et politologues ont profondément renouvelé notre compréhension du passé politique de l'humanité.

Leurs travaux montrent que les sociétés humaines ont inventé une remarquable diversité de formes de gouvernement collectif.

Certaines reposaient sur des assemblées ouvertes à tous les membres adultes de la communauté. D'autres privilégiaient des conseils représentatifs, des médiateurs ou des autorités temporaires soumises au contrôle collectif.

Dans plusieurs régions du monde, la recherche du consensus occupait une place centrale. L'objectif n'était pas nécessairement de déterminer un vainqueur et un vaincu, mais de préserver l'unité du groupe en trouvant une solution acceptable pour tous.

Cette pluralité des expériences invite à repenser la démocratie non comme un modèle unique, mais comme un ensemble de pratiques diverses visant à organiser la participation au pouvoir.

L'histoire mondiale de la démocratie apparaît alors moins comme la diffusion d'une invention unique que comme la rencontre de multiples traditions politiques.

Chapitre 2

Assemblées populaires, consensus et délibération

Qu'est-ce qu'une assemblée populaire ?

L'assemblée populaire constitue l'une des plus anciennes formes d'organisation politique connues.

Dans son sens le plus général, une assemblée populaire est une réunion au cours de laquelle les membres d'une communauté se rassemblent pour discuter des affaires collectives, prendre des décisions, résoudre des conflits ou désigner des responsables.

Ces assemblées peuvent prendre des formes extrêmement variées :

- réunion de village ;
- conseil tribal ;

- assemblée de quartier ;
- conseil de clans ;
- rassemblement communautaire ;
- forum citoyen.

Leur point commun réside dans la participation directe ou indirecte des membres du groupe aux décisions qui les concernent.

Dans de nombreuses sociétés, l'assemblée n'était pas seulement une institution politique. Elle remplissait également des fonctions sociales, économiques, judiciaires et parfois religieuses.

Elle constituait souvent le cœur même de la vie collective.

Vote majoritaire et recherche du consensus

Les démocraties contemporaines associent généralement la décision collective au vote majoritaire.

Cette méthode présente des avantages évidents : elle permet de trancher rapidement les désaccords et de produire une décision claire.

Cependant, de nombreuses sociétés ont privilégié une autre logique : celle du consensus.

Dans les systèmes consensuels, l'objectif n'est pas de compter les voix mais de rapprocher les positions jusqu'à parvenir à un accord suffisamment large.

Le consensus ne signifie pas nécessairement l'unanimité parfaite. Il désigne plutôt une situation dans laquelle les oppositions les plus fortes ont été apaisées et où chacun accepte la décision finale.

Cette approche repose souvent sur plusieurs principes :

- écouter toutes les parties ;
- favoriser la médiation ;
- éviter l'humiliation des minorités ;
- préserver la cohésion du groupe ;
- rechercher des solutions mutuellement acceptables.

Le consensus demande généralement davantage de temps que le vote majoritaire, mais il peut produire des décisions perçues comme plus légitimes et plus durables.

La parole comme institution politique

Dans de nombreuses traditions politiques, la parole n'est pas simplement un moyen de communication. Elle constitue une véritable institution.

Parler en public implique souvent des règles précises :

- ordre des interventions ;
- respect des anciens ;
- usage de formules rituelles ;
- recherche de l'écoute mutuelle ;
- obligation de justification.

La parole permet de construire l'autorité, de résoudre les conflits et de maintenir les liens sociaux.

Dans les sociétés africaines, l'arbre à palabres symbolise cet idéal de discussion collective. Chez de nombreux peuples autochtones des Amériques, les conseils reposaient également sur la prise de parole successive des participants. En Océanie, la parole coutumière demeure encore aujourd'hui un élément central de la vie politique locale.

La décision collective apparaît ainsi comme le résultat d'un processus de communication et de persuasion plutôt que comme l'expression d'un pouvoir imposé.

Les apports de l'anthropologie politique

La compréhension des assemblées populaires doit beaucoup aux travaux de l'anthropologie politique.

Au cours du XXe siècle, de nombreux chercheurs ont étudié des sociétés longtemps considérées comme dépourvues d'organisation politique complexe.

Leurs recherches ont montré que l'absence d'État centralisé ne signifiait pas l'absence de politique.

Des auteurs comme Bronisław Malinowski, Edward Evans-Pritchard, Marshall Sahlins, Pierre Clastres, Elman Service ou David Graeber ont mis en évidence la richesse des mécanismes de décision collective développés dans différentes régions du monde.

Leurs travaux ont contribué à plusieurs avancées majeures :

- reconnaître la diversité des formes politiques ;
- dépasser les préjugés évolutionnistes ;
- comprendre les logiques du consensus ;
- étudier les relations entre pouvoir et communauté ;
- analyser les mécanismes de limitation de l'autorité.

L'anthropologie politique a ainsi profondément transformé notre manière de penser la démocratie. Elle nous invite à considérer que les sociétés humaines ont produit bien davantage de solutions politiques que ne le laissent croire les récits traditionnels.

Cette perspective constitue le point de départ de l'exploration qui va suivre : celle des assemblées populaires et des traditions de délibération collective à travers le monde.

Histoire des assemblées populaires africaines

Les assemblées populaires africaines désignent des formes de gouvernance collective où les décisions importantes étaient discutées publiquement par les membres d'une communauté. Elles existaient dans de nombreuses sociétés africaines bien avant la colonisation européenne, avec des variantes selon les régions, les peuples et les époques.

Origines et principes

Dans beaucoup de sociétés africaines précoloniales, le pouvoir n'était pas toujours concentré entre les mains d'un roi absolu. Même lorsqu'il existait des chefs ou des souverains, ceux-ci devaient souvent consulter des conseils, des anciens ou des assemblées ouvertes.

Ces institutions reposaient généralement sur plusieurs principes :

- débat public ;
- recherche du consensus ;
- participation communautaire ;
- responsabilité du dirigeant devant le groupe ;
- importance de la parole et de l'oralité.

Les décisions concernaient :

- les conflits ;
- les terres ;
- les alliances ;
- les mariages ;
- la guerre ;
- les questions religieuses ou commerciales.

Exemples historiques

Les Igbo d'Afrique de l'Ouest

Chez les peuples Igbo, dans l'actuel Nigeria, beaucoup de communautés fonctionnaient sans roi centralisé. Les villages tenaient des assemblées où les hommes adultes — et parfois des groupes féminins influents — débattaient des affaires communes.

Les décisions étaient souvent prises par consensus plutôt que par vote majoritaire.

Les Oromo et le système Gadaa

Chez les Oromo, principalement en Éthiopie, existait le système politique appelé Gadaa. Il organisait la société en classes d'âge avec rotation du pouvoir tous les huit ans.

Le système comportait :

- des assemblées populaires ;
- des débats ;
- des règles constitutionnelles ;
- des mécanismes de contrôle des dirigeants.

Le système Gadaa est aujourd'hui reconnu par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel.

Les royaumes akan

Dans les sociétés Akan de l'actuel Ghana, les chefs gouvernaient avec des conseils d'anciens et de notables. Le roi pouvait être critiqué ou même destitué si son comportement était jugé contraire aux intérêts de la communauté.

Les assemblées swahilies

Sur la côte swahilie d'Afrique de l'Est, des villes marchandes comme Kilwa Kisiwani ou Mombasa possédaient des formes de consultation entre marchands, élites religieuses et autorités urbaines.

Le rôle des femmes

Contrairement à certains clichés, plusieurs sociétés africaines accordaient un rôle politique important aux femmes.

Par exemple :

- les associations féminines igbo pouvaient organiser des mobilisations collectives ;
- chez les Akan, la « reine-mère » participait aux décisions politiques ;
- dans certaines régions, les femmes détenaient un pouvoir économique et judiciaire significatif.

Impact de la colonisation

La colonisation européenne aux XIXe et XXe siècles a souvent affaibli ou transformé ces systèmes.

Les administrations coloniales préféraient généralement :

- gouverner par des chefs uniques ;
- centraliser l'autorité ;
- réduire les mécanismes participatifs traditionnels.

Certaines assemblées ont disparu, d'autres ont survécu sous des formes locales ou coutumières.

Héritage contemporain

Aujourd'hui, plusieurs penseurs africains voient dans ces traditions des sources importantes pour :

- la démocratie participative ;
- la résolution communautaire des conflits ;
- la gouvernance locale.

Des institutions inspirées des pratiques anciennes existent encore dans certaines zones rurales, tandis que des universitaires réévaluent l'idée selon laquelle la démocratie serait uniquement d'origine européenne.

À retenir

Les assemblées populaires africaines :

- sont anciennes et diverses ;
- ne formaient pas un modèle unique ;
- combinaient autorité, débat et consensus ;
- ont profondément influencé l'organisation sociale et politique de nombreuses sociétés africaines.

L'histoire des assemblées populaires africaines a été étudiée par de nombreux historiens, anthropologues, philosophes et politologues qui ont cherché à montrer que les sociétés africaines précoloniales possédaient souvent des formes élaborées de participation politique, de délibération collective et de contrôle du pouvoir.

Cette question est importante parce qu'elle s'oppose à une vieille idée coloniale selon laquelle l'Afrique aurait été « sans histoire politique » ou naturellement étrangère à la démocratie.

1. Les premières analyses anthropologiques : Evans-Pritchard et Fortes

Dans les années 1940, les anthropologues britanniques E. E. Evans-Pritchard et Meyer Fortes publient *African Political Systems* (1940), un ouvrage fondateur.

Ils montrent que les sociétés africaines ne sont pas politiquement « primitives », mais qu'elles possèdent :

- des institutions ;

- des conseils ;
- des mécanismes juridiques ;
- des assemblées collectives ;
- des systèmes de médiation.

Ils distinguent :

- les États centralisés (royaumes akan, zoulous, yoruba, etc.) ;
- les sociétés dites « segmentaires » ou décentralisées (comme les Igbo ou les Nuer).

Chez plusieurs peuples, l'autorité repose moins sur la coercition que sur le consensus social.

Exemple : les Nuer

Chez les Nuer étudiés par Evans-Pritchard, il n'existe pas d'État central fort. Les décisions sont prises à travers :

- des assemblées ;
- des médiations ;
- des négociations entre lignages.

L'ordre social repose sur l'équilibre entre groupes plutôt que sur un pouvoir absolu.

2. Cheikh Anta Diop : démocratie africaine ancienne

L'historien et philosophe Cheikh Anta Diop soutient que plusieurs sociétés africaines anciennes possédaient des traditions politiques collectives comparables à certaines formes démocratiques.

Dans ses travaux sur l'Afrique précoloniale, il insiste sur :

- la consultation populaire ;
- le rôle des conseils ;
- la limitation du pouvoir royal.

Pour Diop, les monarchies africaines n'étaient souvent pas des despotismes absolus : le roi devait respecter des équilibres sociaux et religieux.

Il critique fortement l'idée coloniale d'une Afrique politiquement « passive ».

3. Claude Ake : la démocratie africaine et le consensus

Le politologue nigérian Claude Ake est l'un des grands penseurs africains de la démocratie.

Dans *Rethinking African Democracy* (1991), il explique que beaucoup de sociétés africaines traditionnelles privilégiaient :

- le consensus ;
- la participation ;
- l'intégration communautaire plutôt que la compétition partisane occidentale. (Journal of Democracy)

Ake écrit que :

> la politique africaine traditionnelle cherchait souvent l'inclusion plutôt que l'exclusion.

Selon lui, les assemblées populaires africaines étaient parfois plus participatives que certains systèmes modernes hérités de la colonisation.

Il ne dit pas que ces sociétés étaient parfaitement démocratiques au sens contemporain, mais qu'elles développaient une logique propre de délibération collective.

4. Mahmood Mamdani : le choc colonial

Le politologue et historien Mahmood Mamdani montre comment la colonisation a transformé les institutions africaines.

Dans Citizen and Subject, il explique que les puissances coloniales ont souvent :

- réduit les systèmes participatifs ;
- renforcé des chefs autoritaires ;
- créé ce qu'il appelle un « despotisme décentralisé ». (Wikipédia)

Avant la colonisation, beaucoup de sociétés possédaient des mécanismes complexes de contrôle collectif. Mais l'administration coloniale préférait gouverner à travers des chefs uniques plus faciles à contrôler.

Mamdani insiste donc sur un point essentiel :

> les structures autoritaires postcoloniales viennent souvent de la transformation coloniale des pouvoirs locaux.

5. Jean-Godefroy Bidima et la « palabre »

Le philosophe camerounais Jean Godefroy Bidima a profondément étudié la notion africaine de « palabre ».

Dans Law and the Public Sphere in Africa, il montre que la palabre est :

- une institution politique ;
- un espace public de parole ;
- une méthode de résolution des conflits ;
- une forme de démocratie délibérative. (PhilPapers)

Sous « l'arbre à palabres », les membres de la communauté discutent publiquement jusqu'à parvenir à un accord acceptable.

Pour Bidima :

> la parole publique est au cœur de nombreuses traditions politiques africaines.

Il relie cette tradition à des mécanismes modernes comme :

- les commissions vérité et réconciliation ;
- les juridictions gacaca au Rwanda ;
- certaines formes de justice communautaire.
-

6. Les historiens africanistes contemporains

Des historiens comme Toyin Falola ou John Parker insistent aujourd'hui sur la diversité des systèmes politiques africains.

Les recherches modernes montrent que l'Afrique précoloniale comprenait :

- des empires ;
- des monarchies ;
- des cités marchandes ;
- des fédérations ;
- des sociétés sans État ;
- des républiques villageoises.

Les études récentes rappellent que beaucoup de communautés gouvernaient par :

- assemblées populaires ;
- conseils d'anciens ;
- débats publics ;
- consensus. (OUP Academic)

7. Les philosophes africains du consensus

Des philosophes contemporains défendent l'idée d'une « démocratie consensuelle africaine ».

Par exemple :

- Kwasi Wiredu ;
- Kwame Gyekye.

Kwasi Wiredu

Wiredu critique le modèle politique fondé uniquement sur la majorité électorale.

Selon lui, plusieurs traditions africaines cherchaient plutôt :

- l'accord collectif ;
- la discussion prolongée ;
- l'évitement des divisions permanentes.

Il prend souvent comme exemple les pratiques politiques akan.

8. Les limites : éviter l'idéalisation

Beaucoup de chercheurs rappellent cependant qu'il ne faut pas idéaliser ces systèmes.

Les assemblées populaires africaines :

- excluaient parfois les esclaves ;
- limitaient la participation des femmes selon les sociétés ;
- reposaient souvent sur des hiérarchies d'âge ou de lignage.

Les historiens contemporains cherchent donc un équilibre :

- reconnaître la richesse politique africaine ;
- sans transformer le passé en utopie parfaite.

9. Conclusion générale

Les travaux des historiens, anthropologues et philosophes montrent aujourd'hui que :

- les sociétés africaines précoloniales possédaient des traditions politiques sophistiquées ;
- beaucoup utilisaient des assemblées populaires et des formes de délibération collective ;
- le consensus et la palabre jouaient un rôle central ;
- la colonisation a souvent détruit ou transformé ces institutions ;
- ces traditions continuent d'influencer les réflexions africaines contemporaines sur la démocratie.

Quelques auteurs majeurs à retenir

- E. E. Evans-Pritchard
- Meyer Fortes
- Cheikh Anta Diop
- Claude Ake
- Mahmood Mamdani
- Jean Godefroy Bidima
- Kwasi Wiredu
- Toyin Falola

Sources principales : (Journal of Democracy)

L'arbre à palabres

L'"arbre à palabres" n'est pas un arbre unique, mais une tradition très ancienne présente dans de nombreuses sociétés d'Afrique, surtout en Afrique de l'Ouest et centrale. C'est à la fois un lieu physique et un symbole social.

Traditionnellement, au centre du village se trouvait un grand arbre — souvent un baobab, un fromager ou un grand acacia — sous lequel les habitants se réunissaient pour discuter des affaires de la communauté. Les anciens, les chefs, les familles et parfois tout le village s'y asseyaient pour :

- résoudre des conflits,
- rendre la justice,
- transmettre les histoires et la mémoire,
- négocier des mariages ou des accords,
- enseigner les valeurs aux plus jeunes.

Le mot "palabre" vient du portugais *palavra* ("parole"). Pendant l'époque des échanges commerciaux sur les côtes africaines, les Européens ont utilisé ce terme pour désigner les longues discussions collectives africaines. Avec le temps, "arbre à palabres" est devenu l'expression consacrée.

Mais la palabre n'était pas simplement "parler longtemps". Elle représentait une manière de chercher l'harmonie. Dans beaucoup de traditions africaines, une décision importante ne devait pas être imposée rapidement : chacun pouvait s'exprimer jusqu'à ce qu'un consensus acceptable soit trouvé.

L'arbre symbolisait aussi :

- la protection,
- l'enracinement dans la terre et les ancêtres,
- la sagesse,
- la continuité entre générations.

Dans plusieurs pays aujourd'hui, l'expression existe encore, même en ville. On parle d'"arbre à palabres" pour désigner un espace de dialogue collectif, parfois dans les écoles, les associations ou même en politique.

Certains écrivains africains ont utilisé cette image comme symbole de démocratie participative et de transmission orale, notamment Amadou Hampâté Bâ, qui rappelait l'importance de la parole et des anciens dans les cultures orales africaines.

Une petite phrase résume souvent cet esprit :

> « Sous l'arbre à palabres, personne ne possède seul la vérité. »

L'"arbre à palabres" est à la fois un lieu concret, une institution sociale et une métaphore politique profondément enracinée dans de nombreuses sociétés d'Afrique. Bien plus qu'un simple espace de discussion, il représente une manière particulière de produire la parole, la décision collective et la mémoire.

L'historien et ethnologue Amadou Hampâté Bâ a largement contribué à faire connaître cette tradition. Dans ses travaux sur les sociétés ouest-africaines, il insistait sur la centralité de la parole dans les cultures orales. Sa célèbre formule :

« En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle »

exprime l'idée que la transmission du savoir passait d'abord par les anciens, souvent réunis sous l'arbre à palabres. L'arbre devenait alors une "institution de mémoire".

L'anthropologue Marcel Griaule, dans ses recherches sur les sociétés dogon du Mali, a montré que les lieux de parole collective étaient liés à une cosmologie : parler ensemble ne servait pas seulement à régler des conflits, mais à maintenir l'équilibre du monde social et symbolique.

Le philosophe et politologue camerounais Achille Mbembe voit dans l'arbre à palabres une image importante des formes africaines de délibération publique. Pour lui, la palabre révèle à la fois une richesse démocratique et les limites des structures anciennes.

Certains penseurs africains ont vu dans la palabre une ressource politique contemporaine. Le théologien et anthropologue congolais Bénézet Bujo décrivait la palabre comme une "éthique de la communauté", fondée sur l'écoute, la réconciliation et le consensus.

Le sociologue et philosophe sénégalais Souleymane Bachir Diagne souligne que la tradition orale africaine ne doit pas être opposée à la rationalité philosophique. Selon lui, l'arbre à palabres symbolise une pensée dialogique : la vérité émerge de la circulation de la parole plutôt que de l'autorité d'un seul individu.

Les politologues ont souvent rapproché la palabre des mécanismes de "démocratie consensuelle". Le philosophe ghanéen Kwasi Wiredu défendait l'idée que certaines traditions politiques africaines privilégiaient le consensus plutôt que le vote majoritaire. Dans cette perspective, l'objectif n'était pas qu'une majorité écrase une minorité, mais de prolonger la discussion jusqu'à un accord acceptable pour tous.

Cependant, plusieurs chercheurs contemporains rappellent que la palabre n'était pas toujours égalitaire. Des historiennes africaines ont montré que les femmes possédaient parfois leurs propres espaces de délibération parallèles, distincts des assemblées masculines sous l'arbre principal.

L'arbre lui-même possède une forte portée symbolique. Dans de nombreuses cultures sahéliennes, le baobab représente la permanence, la protection et le lien avec les ancêtres. L'espace ombragé devient un "centre du monde social" où se croisent justice, mémoire, politique et spiritualité.

Aujourd'hui encore, l'expression "arbre à palabres" est utilisée dans les écoles, les associations, les médiations communautaires et même dans certaines institutions internationales pour désigner un espace de dialogue ouvert. Elle est devenue une métaphore universelle de la discussion collective.

Mais les chercheurs contemporains invitent à comprendre cette tradition avec nuance :

- ni comme un simple folklore exotique,
- ni comme une démocratie idéale perdue,
- mais comme une pratique historique complexe de gestion de la parole, du conflit et du vivre-ensemble.

Comme l'écrit Kwame Anthony Appiah, les traditions africaines de discussion publique montrent que la philosophie et la politique ne naissent pas seulement dans les livres ou les parlements, mais aussi dans les lieux ordinaires où les humains apprennent à débattre ensemble.

Histoire des assemblées populaires d'Amérique du nord

Oui. Depuis plusieurs décennies, des historiens, anthropologues et politologues ont montré que de nombreuses nations autochtones d'Amérique du Nord — particulièrement dans l'actuel Canada — possédaient des systèmes politiques complexes, souvent fondés sur la délibération collective, la recherche du consensus, l'équilibre des pouvoirs et des formes de représentation non étatiques.

Il faut toutefois éviter de les considérer comme politiquement « primitives ».

La recherche contemporaine insiste plutôt sur leur sophistication institutionnelle propre.

1. La Confédération haudenosaunee (iroquoise)

Le cas le plus étudié est celui de la Confédération iroquoise, dont une partie du territoire historique se situe dans l'actuel sud de l'Ontario et du Québec.

La Grande Loi de la Paix

Selon la tradition orale, la confédération aurait été fondée plusieurs siècles avant l'arrivée européenne autour de la « Grande Loi de la Paix » (*Great Law of Peace*).

L'anthropologue Lewis Henry Morgan, au XIXe siècle, fut l'un des premiers chercheurs euro-américains à décrire son organisation politique dans *League of the Ho-dé-no-sau-nee* (1851).

Plus récemment, des chercheurs autochtones et non autochtones comme :

- John Mohawk,
- Taiaiake Alfred,
- Barbara Alice Mann,
- José Barreiro

ont réinterprété ces institutions à partir des traditions intellectuelles autochtones elles-mêmes.

Caractéristiques politiques

Les historiens soulignent plusieurs traits remarquables :

a) Le consensus

Les décisions majeures étaient généralement prises après longues discussions visant l'unanimité ou un consensus très large.

Le politologue Taiaiake Alfred insiste sur le fait que l'autorité était conçue comme relationnelle et non coercitive :

> le chef devait convaincre, non commander.

Cela contraste fortement avec les monarchies européennes des XVIIe–XVIIIe siècles.

b) Le rôle des femmes

Les « mères de clan » possédaient un pouvoir politique réel :

- désignation des chefs ;
- possibilité de les destituer ;
- contrôle symbolique de la terre et de la continuité du clan.

L'historienne Sally Roesch Wagner a beaucoup travaillé sur les comparaisons entre femmes haudenosaunee et femmes euro-américaines du XIXe siècle.

Elle montre que plusieurs suffragistes américaines furent impressionnées par l'autonomie politique des femmes iroquoises.

c) Le fédéralisme

Le sociologue et historien Bruce Johansen a soutenu que la structure fédérale haudenosaunee — nations autonomes unies par un conseil commun — aurait influencé certains penseurs coloniaux américains.

Cette « thèse de l'influence iroquoise » reste débattue :

- certains historiens la jugent exagérée ;
- d'autres considèrent qu'une influence intellectuelle partielle est plausible.

Mais personne ne nie aujourd'hui la sophistication politique de cette confédération.

2. Les Wendats (Hurons)

Les Nation huronne-wendat avaient également des formes politiques complexes.

L'anthropologue Georges Sioui décrit une culture politique centrée sur :

- la diplomatie ;
- la médiation ;
- la parenté ;
- le maintien de l'équilibre social.

Les conseils jouaient un rôle fondamental :

- conseils de village ;
- conseils de clans ;
- conseils intercommunautaires.

Les chefs devaient maintenir la confiance collective plutôt qu'exercer une domination autoritaire.

3. Les sociétés algonquiennes

Chez plusieurs peuples algonquiens du Canada — Cris, Innus, Anishinaabeg, Atikamekw, etc. — les anthropologues ont décrit des formes politiques plus décentralisées mais néanmoins structurées.

Leadership distribué

L'anthropologue Harvey Feit, travaillant avec les Cris, montre que :

- le leadership dépendait du prestige personnel ;
- la générosité et la compétence comptaient davantage que la coercition ;
- les décisions importantes impliquaient discussion et persuasion.

Le chef n'était pas un souverain au sens européen.

Consensus et mobilité

Le philosophe et anthropologue Pierre Clastres — bien qu'il travaille surtout en Amérique du Sud — a influencé beaucoup de réflexions sur les sociétés autochtones nord-américaines.

Dans *La Société contre l'État*, il soutient que certaines sociétés organisaient volontairement leurs institutions pour empêcher la concentration du pouvoir coercitif.

Cette idée a inspiré des chercheurs travaillant sur les sociétés algonquiennes canadiennes.

4. Les Inuit

Les sociétés inuit possédaient aussi des mécanismes élaborés de régulation collective.

L'anthropologue Jean Briggs a montré l'importance :

- de l'autorégulation émotionnelle ;
- des mécanismes de médiation ;
- des formes de pression sociale non coercitives.

Dans des environnements arctiques très exigeants, la coopération était vitale.

Des conflits pouvaient être résolus par :

- discussions communautaires ;
- chants compétitifs ;

- médiation des anciens.

5. La critique du regard colonial

Pendant longtemps, les Européens ont décrit les sociétés autochtones comme « sans gouvernement ».

Les historiens contemporains montrent que cette vision venait surtout du fait que les Européens reconnaissaient difficilement des formes politiques non étatiques.

L'anthropologue Marshall Sahlins et l'historien Richard White ont montré que :

- les Européens confondaient absence d'État centralisé et absence d'ordre politique ;
- les diplomaties autochtones étaient extrêmement sophistiquées.

Le livre The Middle Ground de White est particulièrement important pour comprendre les relations franco-autochtones dans la région des Grands Lacs.

6. Le tournant contemporain : intellectuels autochtones

Depuis les années 1970–1990, les chercheurs autochtones ont profondément renouvelé le sujet.

Taiaiake Alfred

Le politologue mohawk Taiaiake Alfred critique l'imposition des modèles étatiques occidentaux aux communautés autochtones.

Il valorise :

- les traditions consensuelles ;
- l'autonomie locale ;
- les responsabilités collectives ;
- les modèles relationnels plutôt que hiérarchiques.

Leanne Betasamosake Simpson

L'écrivaine et intellectuelle anishinaabe Leanne Betasamosake Simpson insiste sur le fait que les pratiques politiques autochtones sont inséparables :

- du territoire ;
- des relations de parenté ;
- des obligations réciproques.

Elle critique les lectures occidentales qui réduisent ces systèmes à de simples « proto-démocraties ».

Glen Coulthard

Le philosophe déné Glen Coulthard analyse comment la colonisation canadienne a marginalisé les formes politiques autochtones autonomes.

Dans Red Skin, White Masks, il critique les politiques de reconnaissance limitées de l'État canadien.

7. Un débat important : peut-on parler de « démocratie » ?

Les chercheurs sont divisés.

Certains parlent de démocratie

Des auteurs comme :

- Bruce Johansen,
- Donald Grinde Jr.

voient dans plusieurs sociétés autochtones des formes authentiques de démocratie participative.

D'autres sont plus prudents

Des anthropologues et historiens contemporains soulignent que le mot « démocratie » est européen et peut être trompeur.

Les systèmes autochtones reposaient souvent sur :

- la parenté ;
- les obligations spirituelles ;
- le consensus ;
- les relations avec le vivant.

Ils ne correspondaient pas exactement aux catégories occidentales modernes.

8. Ce que la recherche actuelle considère généralement acquis

Aujourd'hui, il existe un assez large consensus universitaire sur plusieurs points :

- les sociétés autochtones nord-américaines possédaient de véritables institutions politiques ;
- ces institutions étaient souvent sophistiquées ;
- beaucoup privilégiaient le consensus plutôt que la coercition ;
- le pouvoir y était fréquemment plus distribué qu'en Europe monarchique ;

- les femmes détenaient parfois un pouvoir politique important ;
- les colonisateurs ont souvent sous-estimé ou détruit ces systèmes

  .

En revanche, les chercheurs débattent encore :

- du degré exact d'égalité sociale ;
- de l'influence sur les démocraties occidentales ;
- de l'usage approprié du terme « démocratie ».

Les assemblées populaires en Amérique du Nord ont une histoire très ancienne et très diverse. Elles ne commencent pas avec les colonies européennes : de nombreuses sociétés autochtones avaient déjà des formes élaborées de délibération collective, de représentation et de décision consensuelle.

1. Les traditions politiques autochtones

Avant l'arrivée des Européens, plusieurs nations autochtones pratiquaient des systèmes politiques fondés sur des conseils, des assemblées et des formes de démocratie consensuelle.

Un exemple majeur est la Confédération iroquoise (Haudenosaunee), regroupant notamment les Mohawks, Oneidas, Onondagas, Cayugas, Sénécas puis Tuscaroras. Leur système reposait sur :

- des conseils de clans et de nations ;
- des chefs choisis selon des règles précises ;
- un équilibre entre pouvoirs civils et spirituels ;
- un fort rôle politique des femmes, notamment des « mères de clan ».

Les décisions importantes étaient souvent prises par consensus plutôt que par vote majoritaire.

Des historiens débattent encore de l'influence exacte de ces institutions sur les penseurs politiques coloniaux et sur la future constitution américaine, mais plusieurs figures comme Benjamin Franklin ont explicitement admiré certains aspects de la diplomatie iroquoise.

2. Les assemblées coloniales britanniques

Au XVIIe siècle, les colonies anglaises développent progressivement des assemblées élues locales.

L'une des plus célèbres est la House of Burgesses, créée en 1619 dans la colonie de Virginie. Elle est souvent considérée comme la première assemblée représentative élue permanente d'Amérique du Nord anglaise.

Ces assemblées avaient plusieurs fonctions :

- voter les impôts locaux ;
- adopter des lois coloniales ;
- négocier avec les gouverneurs nommés par la Couronne.

Elles restaient cependant très limitées :

- le droit de vote concernait surtout les hommes propriétaires ;
- les femmes, les esclaves africains et la plupart des peuples autochtones étaient exclus ;
- Londres pouvait annuler leurs décisions.

Malgré cela, ces institutions ont créé une culture politique locale fondée sur la représentation et l'autonomie.

3. Les assemblées populaires et la Révolution américaine

Dans les années 1760–1770, les tensions avec la Grande-Bretagne augmentent autour des taxes et de la représentation politique.

Les colons développent alors des formes d'assemblées extra-légales :

- réunions publiques ;
- congrès intercoloniaux ;
- comités de correspondance ;
- conventions révolutionnaires.

Le Premier Congrès continental puis le Deuxième Congrès continental deviennent des lieux centraux de coordination politique.

Pendant cette période, les « town meetings » de la Massachusetts jouent un rôle essentiel. Ces assemblées locales permettent à des citoyens masculins de débattre directement des affaires publiques. Elles sont souvent vues comme l'une des racines de la démocratie participative américaine.

4. Les assemblées dans le Canada britannique

Au Canada aussi, des assemblées élues apparaissent progressivement sous domination britannique.

L'Acte constitutionnel de 1791 crée des assemblées législatives dans le Haut-Canada et le Bas-Canada.

Cependant, les gouverneurs et élites coloniales gardent longtemps le véritable pouvoir. Cela provoque des tensions et les Rébellions de 1837-1838, menées notamment par Louis-Joseph Papineau au Bas-Canada.

Ces mouvements réclamaient :

- un gouvernement responsable ;
- davantage de contrôle populaire ;
- une représentation plus démocratique.

5. Le XIXe siècle : expansion et exclusions

Au XIXe siècle, les assemblées représentatives se multiplient aux États-Unis, au Canada et plus tard au Mexique indépendant.

Mais cette démocratisation reste incomplète :

- les peuples autochtones sont marginalisés ;
- l'esclavage subsiste jusqu'à la Guerre de Sécession ;
- les femmes n'obtiennent le droit de vote qu'au tournant du XXe siècle ;
- de nombreuses minorités subissent des restrictions électorales.

En parallèle, des traditions d'assemblées populaires continuent dans :

- les syndicats ;
- les mouvements ouvriers ;
- les communautés rurales ;
- les mouvements abolitionnistes et féministes.

6. Les assemblées populaires modernes

Au XXe et XXIe siècles, l'idée d'assemblée populaire réapparaît régulièrement dans les mouvements sociaux nord-américains :

- mouvements des droits civiques ;
- occupations étudiantes ;
- assemblées communautaires ;
- forums autochtones ;
- mouvements comme Occupy Wall Street.

Dans certaines communautés autochtones, les conseils traditionnels et les formes consensuelles de décision restent très importants aujourd'hui.

Une tension permanente : représentation ou démocratie directe

L'histoire des assemblées populaires nord-américaines est marquée par une tension constante entre :

- démocratie directe locale ;
- institutions représentatives plus centralisées.

Les « town meetings » de la Nouvelle-Angleterre représentent une tradition de participation directe, tandis que les grands États modernes ont privilégié les parlements représentatifs.

Cette tension continue encore aujourd'hui dans les débats sur :

- les référendums ;
- les assemblées citoyennes ;
- la démocratie participative ;
- l'autonomie autochtone ;
- les mouvements populaires locaux.

Histoire des assemblées populaires d'Amérique du sud

L'idée selon laquelle de nombreuses sociétés d'Amérique du Sud pratiquaient des formes de décision collective avant la conquête européenne est largement étudiée par l'anthropologie, l'ethnohistoire et l'histoire andine. Il faut toutefois éviter de les réduire à des systèmes purement autoritaires.

Les chercheurs montrent plutôt des systèmes politiques hybrides, mêlant hiérarchies, obligations collectives, réciprocité et délibération communautaire.

1. Les *ayllus* andins : communauté, terre et assemblée

L'*ayllu* était une unité sociale fondamentale dans les Andes préhispaniques, particulièrement chez les populations quechuas et aymaras.

Il ne s'agissait pas seulement d'un village :

- c'était une communauté de parenté ;
- un système économique collectif ;
- une organisation territoriale ;
- et un cadre politique de décision.

John Murra : la réciprocité andine

L'anthropologue John Victor Murra est l'un des grands spécialistes des sociétés andines.

Dans ses travaux sur « l'archipel vertical », il montre que :

- les communautés andines géraient collectivement différents étages écologiques ;
- les décisions impliquaient des mécanismes communautaires complexes ;

- le pouvoir reposait fortement sur la redistribution et les obligations réciproques.

Murra insiste sur le fait que l'économie andine n'était pas organisée principalement autour du marché, mais autour de :

- la réciprocité (*ayni*) ;
- le travail collectif (*minka*, *mita*) ;
- les obligations communautaires.

Ces mécanismes exigeaient des formes régulières de délibération collective.

Tristan Platt : autorité et consensus

L'anthropologue Tristan Platt a étudié les communautés aymaras de Bolivie.

Il montre que :

- les chefs communautaires n'exerçaient pas un pouvoir absolu ;
- leur légitimité dépendait de leur capacité à maintenir l'équilibre collectif ;
- les assemblées communautaires jouaient un rôle central.

Le pouvoir était souvent pensé comme une charge temporaire et rotative plutôt qu'un privilège permanent.

Silvia Rivera Cusicanqui : mémoire communautaire indigène

La sociologue et historienne aymara Silvia Rivera Cusicanqui insiste sur la continuité des formes communautaires andines malgré la colonisation.

Selon elle :

- les structures communautaires indigènes ont survécu à l'État colonial puis national ;
- les assemblées locales demeurent essentielles dans de nombreuses communautés aymaras ;
- la politique andine repose souvent sur une logique du consensus et de la réciprocité.

Elle critique les lectures occidentales qui cherchent soit à « folkloriser » soit à effacer ces traditions politiques.

2. L'Empire inca : centralisation impériale et autonomie locale

L'Empire inca était un État fortement hiérarchisé, mais cela n'empêchait pas l'existence de mécanismes communautaires locaux.

María Rostworowski : pluralité politique andine

L'historienne péruvienne María Rostworowski montre que le monde andin préhispanique était

extrêmement divers.

Même sous domination inca :

- beaucoup de communautés conservaient leurs autorités locales ;
- les structures impériales s'appuyaient sur des institutions communautaires préexistantes ;
- les décisions locales continuaient souvent à être négociées collectivement.

L'empire fonctionnait moins comme un État moderne centralisé que comme un système d'intégration de collectivités diverses.

Franklin Pease : négociation permanente

L'historien Franklin Pease insiste sur le caractère négocié du pouvoir inca.

Les Incas devaient constamment :

- composer avec les élites locales ;
- intégrer les structures communautaires ;
- maintenir des équilibres régionaux.

Cela limitait l'idée d'un pouvoir purement vertical.

3. Les sociétés amazoniennes : contre l'État ?

Dans les sociétés amazoniennes, plusieurs anthropologues ont observé des formes politiques très égalitaires.

Pierre Clastres : « la société contre l'État »

Le philosophe et anthropologue Pierre Clastres est célèbre pour son ouvrage :
La Société contre l'État.

En étudiant des peuples guaranis et amazoniens, il affirme que :

- certaines sociétés refusent volontairement la concentration du pouvoir ;
- les chefs disposent surtout d'un prestige symbolique ;
- ils doivent convaincre plutôt que commander.

Pour Clastres :

- ces sociétés mettent en place des mécanismes empêchant l'émergence d'un État coercitif.

Son interprétation a été très influente, même si elle est aujourd'hui discutée.

David Graeber et David Wengrow

Dans Au commencement était…, David Graeber et David Wengrow reprennent plusieurs travaux sur les sociétés indigènes des Amériques.

Ils contestent l'idée évolutionniste selon laquelle :

hiérarchie politique = civilisation avancée.

Ils montrent que beaucoup de sociétés amérindiennes :

- alternaient entre structures hiérarchiques et égalitaires ;
- pratiquaient des formes sophistiquées de délibération collective ;
- réfléchissaient consciemment aux dangers du pouvoir coercitif.

4. Les Guaranis et la parole collective

Chez plusieurs peuples guaranis :

- la parole publique jouait un rôle politique fondamental ;
- les décisions impliquaient souvent des discussions prolongées ;
- l'autorité dépendait du prestige oratoire.

León Cadogan et Hélène Clastres

L'ethnologue León Cadogan et l'anthropologue Hélène Clastres ont étudié :

- les traditions politiques et religieuses guaranies ;
- le rôle du langage et de la persuasion ;
- l'importance des assemblées rituelles et communautaires.
-

5. Le consensus plutôt que le vote

De nombreux chercheurs soulignent que les formes politiques indigènes sud-américaines ne reposaient généralement pas sur le vote majoritaire au sens moderne.

Catherine Allen

L'anthropologue Catherine Allen montre que dans les Andes :

- la cohésion communautaire était souvent prioritaire ;
- les décisions cherchaient à maintenir l'équilibre social ;
- le consensus importait davantage que la compétition politique.

6. Les limites et débats

Les chercheurs débattent fortement de ces questions.

Critiques de l’idéalisation

Certains historiens rappellent que :

- il existait aussi des hiérarchies fortes ;
- des dominations masculines ;
- des guerres ;
- des systèmes de travail contraint.

L’Empire inca, par exemple, pouvait imposer :

- déplacements de populations ;
- tributs ;
- travail obligatoire.

Il ne faut donc pas projeter les notions modernes de démocratie sur ces sociétés.

Mais aussi critique du regard colonial

À l’inverse, beaucoup d’intellectuels latino-américains soulignent que :

- les chroniqueurs européens ont souvent mal compris les institutions indigènes ;
- ils ont interprété l’absence d’État centralisé comme un signe de « primitivité » ;
- ils ont ignoré les formes locales de délibération politique.

7. Héritages contemporains

Ces traditions influencent encore :

- les communautés indigènes andines ;
- les mouvements autonomistes ;
- certaines formes d’assemblées populaires modernes.

En Bolivie ou en Équateur, plusieurs mouvements indigènes revendiquent explicitement :

- les pratiques communautaires ancestrales ;
- la rotation des charges ;
- la démocratie communautaire ;
- la décision par consensus.

Quelques ouvrages importants

- La Société contre l'État — Pierre Clastres
- Au commencement était… — David Graeber et David Wengrow
- Formaciones económicas y políticas del mundo andino

- Oprimidos pero no vencidos
- Historia del Tahuantinsuyu

Le fonctionnement concret d'une assemblée aymara varie selon les régions et les époques, mais les anthropologues qui ont travaillé dans les Andes boliviennes et péruviennes décrivent un ensemble de principes récurrents : centralité de la communauté, rotation des charges, recherche du consensus, articulation entre politique, économie et rituel.

Les études de Tristan Platt, Silvia Rivera Cusicanqui, Xavier Albó ou Olivia Harris permettent d'en reconstituer le fonctionnement.

1. La communauté comme base politique

Chez les Aymaras, l'unité politique fondamentale est souvent l'*ayllu* :

- une communauté territoriale ;
- un groupe de parenté élargi ;
- une unité économique et rituelle.

La terre n'est traditionnellement pas pensée comme une propriété purement individuelle :

- elle est liée à la communauté ;
- les droits d'usage impliquent des obligations collectives.

L'assemblée communautaire devient donc essentielle parce que :

- les ressources sont partagées ;
- les travaux sont collectifs ;
- les conflits affectent tout le groupe.

2. Qui participe ?

Traditionnellement, les assemblées réunissaient :

- les chefs de famille ;
- les autorités communautaires ;
- parfois l'ensemble des adultes de la communauté.

Aujourd'hui, la participation des femmes est beaucoup plus visible dans certaines régions, même si les rapports de genre restent inégaux.

Les assemblées peuvent se tenir :

- sur une place communautaire ;
- devant un bâtiment collectif ;
- dans un espace rituel ;
- parfois en plein air pendant plusieurs heures ou plusieurs jours.

3. Comment se prennent les décisions ?

Le point le plus important est que la logique dominante n'est souvent pas le vote majoritaire rapide.

Les chercheurs décrivent plutôt :

- de longues discussions ;
- des prises de parole successives ;
- des négociations ;
- des moments de silence ;
- des tentatives répétées d'accord collectif.

L'objectif est fréquemment le consensus ou au moins une forme d'acceptation générale.

Xavier Albó : « parler jusqu'à l'accord »

Xavier Albó explique que dans beaucoup de communautés andines :

- la discussion peut durer très longtemps ;
- interrompre brutalement le débat est mal vu ;
- il faut laisser chaque position s'exprimer.

L'accord est considéré comme plus légitime lorsqu'il préserve l'unité communautaire.

4. Le rôle des autorités

Les autorités communautaires existent, mais leur pouvoir est limité.

On trouve différents types de responsables :

- *mallku* ;
- *jilaqata* ;
- autorités agraires ;
- responsables rituels.

Mais ces charges ont souvent plusieurs caractéristiques importantes :

a) Rotation des charges

Les fonctions tournent régulièrement.

Une personne exerce une responsabilité pendant un temps limité, puis une autre prend le relais.

Cela réduit :

- l'accumulation durable de pouvoir ;
- la professionnalisation politique ;
- la séparation entre dirigeants et communauté.

b) Le pouvoir comme service

Dans beaucoup de traditions andines, exercer une charge est conçu comme un service à la collectivité.

L'autorité doit :

- organiser ;
- arbitrer ;
- redistribuer ;
- financer parfois certaines fêtes ou obligations collectives.

Le prestige vient souvent du fait de « donner » à la communauté plutôt que de dominer.

c) Contrôle collectif

Les autorités restent sous surveillance permanente de l'assemblée.

Elles peuvent :

- être contestées ;
- perdre leur légitimité ;
- être remplacées.

Selon Silvia Rivera Cusicanqui, cette surveillance communautaire est un héritage central des formes politiques andines.

5. Lien entre politique et rituel

Dans les communautés aymaras, le politique est difficile à séparer du religieux ou du rituel.

Les assemblées peuvent inclure :

- des cérémonies ;
- des offrandes à la *Pachamama* ;
- des rites liés aux montagnes sacrées (*apus*) ;
- des repas collectifs ;
- la consommation rituelle d'alcool ou de coca.

Pour les anthropologues, cela signifie que :

- la cohésion politique passe aussi par des pratiques symboliques ;
- l'accord collectif doit être « harmonisé » avec le monde spirituel.

6. Justice communautaire

Les assemblées servent aussi de tribunaux locaux.

Elles peuvent traiter :

- conflits fonciers ;
- disputes familiales ;
- vols ;
- problèmes liés au travail collectif.

La justice vise souvent :

- la réparation ;
- la réconciliation ;
- la réintégration dans la communauté.

Elle est généralement plus publique et collective que dans les systèmes judiciaires occidentaux.

7. Travail collectif et assemblée

Les décisions concernent souvent :

- l'irrigation ;
- les récoltes ;
- les pâturages ;
- les routes ;
- les fêtes ;
- les obligations mutuelles.

Des formes de travail collectif comme :

- l'*ayni* (entraide réciproque),
- la *minka* (travail communautaire),
  sont discutées et coordonnées en assemblée.

8. Tensions et contradictions

Les anthropologues insistent aussi sur les limites du système.

Il peut exister :

- des pressions communautaires fortes ;
- des exclusions ;
- des hiérarchies de genre ;
- des conflits internes ;
- des rapports de pouvoir cachés.

Certaines communautés peuvent devenir très conservatrices ou coercitives.

Les chercheurs évitent donc généralement de présenter ces assemblées comme des utopies

égalitaires parfaites.

9. Colonisation et survivance

Après la conquête espagnole :

- beaucoup de structures communautaires ont été transformées ;
- certaines autorités indigènes ont été intégrées au système colonial ;
- mais les assemblées locales ont souvent survécu.

Selon Tristan Platt et Silvia Rivera Cusicanqui :

- les communautés andines ont continuellement adapté leurs institutions ;
- elles ont combiné traditions préhispaniques et contraintes coloniales ;
- elles ont conservé des formes d'autonomie locale.

10. Influence actuelle

Aujourd'hui encore, dans certaines régions de Bolivie et du sud du Pérou :

- des assemblées communautaires fonctionnent selon des logiques proches ;
- les rotations de charges existent toujours ;
- la recherche du consensus reste valorisée.

Ces pratiques ont influencé :

- les mouvements indigènes ;
- certaines formes de démocratie participative ;
- des organisations paysannes et autonomistes.

Le gouvernement de Evo Morales a souvent mobilisé symboliquement cette tradition de « démocratie communautaire ».

Une différence importante avec les démocraties libérales modernes

Beaucoup de chercheurs soulignent une différence fondamentale :

Dans les démocraties libérales modernes :

- l'individu est généralement l'unité politique de base ;
- le vote tranche les désaccords.

Dans de nombreuses traditions aymaras :

- la communauté prime souvent sur l'individu ;

- l’objectif principal est de préserver l’équilibre collectif ;
- la décision idéale est celle qui évite la fragmentation sociale.

C’est pourquoi certains anthropologues parlent moins de « démocratie » au sens occidental que de :

- politique communautaire ;
- gouvernement par réciprocité ;
- ou autonomie collective andine.

Les traditions communautaires indigènes d’Amérique latine — andines, mésoaméricaines ou amazoniennes — ont eu une influence importante sur certains mouvements contemporains, notamment :

- le mouvement zapatiste au Mexique ;
- les mouvements altermondialistes ;
- certaines expériences d’autonomie locale et de démocratie horizontale.

Cette influence n’est pas une simple « survivance folklorique ». Beaucoup d’intellectuels et militants considèrent ces traditions comme des alternatives politiques modernes face :

- au capitalisme néolibéral ;
- à l’État centralisé ;
- aux formes représentatives classiques.

1. Le zapatisme : autonomie, assemblée et « gouverner en obéissant »

Le Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), apparu publiquement en 1994 dans le Chiapas, est profondément marqué par les traditions communautaires indigènes mayas.

Le porte-parole le plus connu du mouvement est Sous-commandant Marcos, devenu ensuite Sous-commandant Galeano.

2. Les racines indigènes du zapatisme

Contrairement à beaucoup de guérillas marxistes du XXe siècle :

- l’EZLN n’est pas seulement un mouvement révolutionnaire classique ;
- il est profondément transformé par les pratiques politiques indigènes locales.

Des anthropologues comme Neil Harvey ou Shannon Speed montrent que :

- les communautés mayas du Chiapas pratiquaient déjà des formes d’assemblées locales ;
- les décisions importantes étaient prises collectivement ;
- les autorités communautaires étaient fortement contrôlées.

3. « Mandar obedeciendo »

L'un des principes centraux du zapatisme est :

> *mandar obedeciendo*
> (« gouverner en obéissant »)

Cette formule exprime l'idée que :

- les dirigeants doivent exécuter la volonté collective ;
- l'autorité ne possède pas une souveraineté autonome ;
- la base communautaire reste supérieure aux représentants.

Cela rappelle fortement les logiques observées dans les communautés andines et mésoaméricaines :

- rotation des charges ;
- contrôle collectif ;
- autorité conçue comme service.

4. Les assemblées zapatistes

Dans les territoires autonomes zapatistes :

- les décisions passent par des assemblées communautaires ;
- les représentants sont révocables ;
- les fonctions tournent régulièrement.

Les structures comme :

- les *Municipios Autónomos Rebeldes Zapatistas* ;
- les *Juntas de Buen Gobierno* ;
  reposent largement sur cette culture politique communautaire.

Les chercheurs soulignent que :

- les discussions peuvent être longues ;
- le consensus est recherché ;
- la légitimité vient de la participation collective.

5. Influence de l'anthropologie critique

Le zapatisme a aussi dialogué avec plusieurs courants intellectuels.

Pierre Clastres

Les idées de Pierre Clastres sur les sociétés « contre l'État » ont influencé certains milieux autonomistes proches du zapatisme.

L'idée importante est que :

- certaines communautés cherchent volontairement à empêcher la concentration du pouvoir ;
- l'autonomie locale protège contre la domination étatique.

Ivan Illich

Ivan Illich a aussi influencé certains penseurs proches des mouvements autonomes :

- critique des institutions centralisées ;
- valorisation des savoirs locaux ;
- autonomie communautaire.

6. Le zapatisme et l'altermondialisme

Le soulèvement zapatiste de 1994 coïncide avec l'entrée en vigueur de l'ALENA (NAFTA).

L'EZLN devient rapidement :

- un symbole mondial de résistance au néolibéralisme ;
- une référence pour les mouvements altermondialistes.

Le mouvement attire :

- militants ;
- intellectuels ;
- anarchistes ;
- écologistes ;
- féministes ;
- réseaux autonomes du monde entier.

7. Influence sur les Forums sociaux mondiaux

Les pratiques zapatistes inspirent fortement :
Forum social mondial,
créé en 2001 à Porto Alegre.

On y retrouve :

- horizontalité ;
- refus des hiérarchies rigides ;
- prise de décision collective ;
- méfiance envers les avant-gardes politiques.

Le slogan :

> « Un autre monde est possible »
> entre en résonance avec les expériences communautaires latino-américaines.

8. John Holloway : « changer le monde sans prendre le pouvoir »

Le philosophe John Holloway, très influencé par le zapatisme, devient célèbre avec :
Changer le monde sans prendre le pouvoir.

Son idée principale :

- les transformations sociales ne passent pas forcément par la conquête de l'État ;
- elles peuvent émerger d'espaces autonomes locaux ;
- les pratiques collectives comptent autant que les institutions.

Cette approche marque profondément l'altermondialisme des années 2000.

9. David Graeber et les mouvements horizontaux

David Graeber établit explicitement un lien entre :

- traditions indigènes ;
- anarchisme ;
- mouvements horizontaux contemporains.

Dans ses travaux et son implication dans Occupy Wall Street, il défend :

- les assemblées générales ;
- le consensus ;
- les structures non hiérarchiques.

Graeber voit dans certaines traditions amérindiennes une preuve historique que :

- des sociétés complexes peuvent fonctionner sans État central fort ;
- la démocratie directe est praticable à grande échelle locale.
-

10. Influence sur les mouvements des places

Les pratiques de :

- tours de parole ;
- facilitation ;
- recherche du consensus ;
- refus du chef permanent,
  circulent ensuite dans :
- Occupy Wall Street ;
- les Indignés espagnols ;

- certaines ZAD françaises ;
- les mouvements étudiants chiliens ;
- des réseaux écologistes et féministes.

Les militants parlent souvent :

- d'horizontalisme ;
- d'autonomie ;
- de démocratie directe.

11. L'Argentine de 2001 : les assemblées de quartier

Après la crise argentine :

- des centaines d'assemblées populaires apparaissent.

Le sociologue Raúl Zibechi voit dans ces expériences :

- un héritage indirect des traditions communautaires latino-américaines ;
- une réinvention urbaine de l'autonomie populaire.

Selon lui :

- les mouvements latino-américains privilégient souvent les réseaux horizontaux ;
- ils se méfient des appareils centralisés ;
- ils valorisent l'auto-organisation locale.

12. Les limites et critiques

Il existe cependant plusieurs débats importants.

a) Risque d'idéalisation

Certains chercheurs reprochent à certains militants occidentaux :

- d'idéaliser les communautés indigènes ;
- d'ignorer les conflits internes ;
- de romantiser l'« horizontalité ».

b) Difficulté du consensus

Les critiques soulignent aussi que :

- le consensus peut être très lent ;
- des minorités peuvent être marginalisées ;
- l'absence de structures stables peut fragiliser les mouvements.

c) Le problème de l’échelle

Une question centrale demeure :

> peut-on organiser une société entière selon ces principes ?

Les expériences fonctionnent souvent mieux :

- à l’échelle locale ;
- dans des communautés relativement soudées ;
- avec une forte participation directe.

13. Une influence mondiale durable

Malgré ces limites, les traditions communautaires indigènes latino-américaines ont profondément transformé l’imaginaire politique contemporain.

Elles ont contribué à diffuser :

- l’idée d’horizontalité ;
- les assemblées ouvertes ;
- la rotation des responsabilités ;
- la révocabilité des représentants ;
- la démocratie participative ;
- l’autonomie locale.

Pour beaucoup d’intellectuels critiques, elles constituent aujourd’hui :

- non pas des vestiges du passé,
- mais des laboratoires politiques contemporains.

Les assemblées populaires en Amérique du Sud ont une histoire longue et très diverse. Elles apparaissent à différents moments comme formes d’auto-organisation politique, sociale ou communautaire, souvent en réaction à des crises, à des régimes autoritaires ou à l’exclusion sociale. On peut distinguer plusieurs grandes traditions.

Héritages indigènes précoloniaux

Avant la colonisation européenne, de nombreuses sociétés andines et amazoniennes pratiquaient déjà des formes de décision collective :

- Chez les peuples quechuas et aymaras des Andes, les communautés rurales (*ayllus*) prenaient des décisions dans des assemblées communautaires.
- Les peuples guaranis pratiquaient aussi des délibérations collectives autour des chefs communautaires.
- Ces systèmes reposaient souvent sur la recherche du consensus plutôt que sur le vote majoritaire.

Ces traditions ont survécu partiellement à la colonisation et influencent encore aujourd’hui certaines organisations populaires en Bolivie, Pérou ou Équateur.

Les cabildos coloniaux

Sous la domination espagnole, les villes d'Amérique du Sud étaient administrées par des *cabildos* — des conseils municipaux composés d'élites locales.

Parfois, lors de crises politiques, ces conseils s'ouvraient à une participation plus large sous la forme de *cabildos abiertos* (« conseils ouverts »), où les habitants influents pouvaient débattre publiquement.

Ces assemblées ont joué un rôle majeur dans les mouvements d'indépendance du début du XIXe siècle, notamment :

- à Buenos Aires en 1810,
- à Caracas,
- ou à Bogotá.

Elles deviennent alors des espaces de souveraineté populaire contre l'autorité coloniale espagnole.

Assemblées ouvrières et mouvements populaires (XIXe–XXe siècles)

Avec l'industrialisation et l'urbanisation, de nouvelles formes d'assemblées émergent :

Syndicats et mouvements ouvriers

À la fin du XIXe siècle et au XXe siècle :

- les syndicats anarchistes et socialistes organisent des assemblées générales de travailleurs ;
- les grèves et occupations d'usines deviennent des lieux de démocratie directe.

En Argentine, Chili et Uruguay, ces traditions sont particulièrement fortes.

Conseils populaires révolutionnaires

Au XXe siècle apparaissent aussi des formes proches des « soviets » :

- cordons industriels au Chili sous Salvador Allende ;
- assemblées paysannes et indigènes dans les Andes ;
- expériences d'autogestion ouvrière.

Les assemblées contre les dictatures (années 1960–1980)

Une grande partie de l'Amérique du Sud a connu des dictatures militaires durant la Guerre froide.

Face à la répression, les assemblées populaires deviennent :

- des espaces clandestins de résistance ;
- des organisations de quartier ;
- des communautés ecclésiales de base liées à la théologie de la libération.

Au Brésil, les mouvements de quartiers urbains et les assemblées communautaires participent à la redémocratisation.

En Chili, les *ollas comunes* (cuisines collectives) servent aussi de structures d'organisation populaire contre la dictature de Augusto Pinochet.

Le tournant des années 2000 : démocratie directe et crise sociale

Les assemblées argentines de 2001

L'un des exemples les plus connus apparaît lors de la crise économique argentine de 2001.

Après l'effondrement financier et politique :

- des centaines d'assemblées de quartier se créent à Buenos Aires et ailleurs ;
- les citoyens débattent directement des problèmes locaux ;
- certaines coordonnent nourriture, santé, sécurité ou troc.

Le slogan célèbre est :

> *"¡Que se vayan todos!"* ("Qu'ils s'en aillent tous !")

Ces assemblées deviennent un symbole mondial de démocratie horizontale.

Les mouvements indigènes andins

En Bolivie et en Équateur :

- les organisations indigènes utilisent des assemblées communautaires massives ;
- elles participent à des mobilisations contre les privatisations et pour les droits territoriaux.

L'arrivée au pouvoir de Evo Morales en 2006 est fortement liée à ces dynamiques populaires.

Assemblées contemporaines

Aujourd'hui, les assemblées populaires existent encore sous des formes variées :

- conseils de quartiers ;
- assemblées féministes ;
- mouvements écologistes ;
- organisations indigènes autonomes ;
- occupations étudiantes ;
- mouvements paysans comme le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre au Brésil.

Elles servent souvent à :

- contourner les institutions jugées corrompues ;
- créer des formes locales de démocratie directe ;
- organiser l'entraide sociale.
-

Quelques caractéristiques communes

Malgré leur diversité, beaucoup d'assemblées populaires sud-américaines partagent :

- la démocratie directe ;
- la participation locale ;
- la méfiance envers les partis traditionnels ;
- l'importance de l'entraide communautaire ;
- la recherche d'autonomie politique.
-

Importance historique

Les assemblées populaires ont profondément marqué la culture politique sud-américaine :

- elles ont contribué aux indépendances ;
- résisté aux dictatures ;
- structuré les mouvements ouvriers et indigènes ;
- inspiré des expériences modernes de démocratie participative.

Elles restent aujourd'hui un laboratoire politique important pour les débats sur l'autogestion, la démocratie directe et les mouvements sociaux.

Histoire des assemblées populaires en Océanie

Les assemblées traditionnelles océaniennes avant la colonisation : approfondissement

Avant la colonisation européenne, les sociétés d'Océanie disposaient de formes politiques extrêmement élaborées, même si elles ne correspondaient pas aux catégories occidentales classiques de "l'État", du "parlement" ou de la "démocratie représentative". Les chercheurs ont souvent insisté sur un point : la vie politique océanienne reposait largement sur la délibération collective, les relations de parenté, le prestige rituel et la circulation de la parole.

1. Une politique sans État centralisé ? Le débat anthropologique

L'un des premiers grands anthropologues à étudier les sociétés océaniennes fut Bronisław Malinowski. Dans ses travaux sur les îles Trobriand de Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment dans *Argonauts of the Western Pacific* (1922), il montre que les échanges cérémoniels (*kula*) étaient aussi des mécanismes politiques. Les chefs devaient convaincre, redistribuer et maintenir des alliances ; leur autorité dépendait moins de la coercition que de leur capacité relationnelle.

Plus tard, Marshall Sahlins a développé la notion de "big man" mélanésien. Dans plusieurs sociétés de Mélanésie, le pouvoir n'était pas héréditaire au sens strict. Le "grand homme" devait constamment construire son influence par :

- la générosité ;
- l'éloquence ;
- les échanges ;
- l'organisation des cérémonies ;
- la capacité à résoudre les conflits.

Selon Sahlins, cette organisation favorisait des formes d'assemblées relativement horizontales : les

décisions exigeaient souvent un consensus communautaire.

L'anthropologue Pierre Clastres, bien qu'il ait surtout travaillé en Amérique du Sud, a profondément influencé la lecture politique des sociétés océaniennes. Son idée de "société contre l'État" a été mobilisée par plusieurs chercheurs océanistes : certaines communautés cherchaient activement à empêcher la concentration permanente du pouvoir.

2. Mélanésie : la centralité de la discussion collective

Le "big man" et l'assemblée

Les travaux de Andrew Strathern et de Marilyn Strathern en Papouasie-Nouvelle-Guinée montrent que les réunions communautaires étaient des lieux essentiels de négociation sociale.

Dans beaucoup de villages :

- aucun chef ne pouvait imposer seul une décision ;
- les alliances entre clans étaient débattues publiquement ;
- les compensations après des violences faisaient l'objet de longues délibérations ;
- la parole cérémonielle avait une valeur politique majeure.

Les Strathern décrivent des sociétés où l'autorité est "relationnelle" : elle dépend du réseau social entretenu par l'individu.

Le consensus plutôt que le vote

L'anthropologue Maurice Godelier, travaillant chez les Baruya de Papouasie-Nouvelle-Guinée, explique que les assemblées visaient souvent à restaurer l'équilibre collectif plutôt qu'à produire une majorité contre une minorité.

Dans de nombreuses sociétés mélanésiennes :

- la division ouverte était perçue comme dangereuse ;
- les discussions pouvaient durer longtemps ;
- le silence, les gestes et les échanges rituels comptaient autant que les discours.

Le politologue Yash Ghai, spécialiste du Pacifique, a souligné que cette culture du consensus a influencé les systèmes politiques modernes de plusieurs États océaniens.

3. Polynésie : hiérarchie et consultation

Contrairement à certaines sociétés mélanésiennes plus égalitaires, beaucoup de sociétés de Polynésie étaient fortement hiérarchisées.

Les ariki et les conseils

L'historien et anthropologue Marshall Sahlins, dans ses études sur Hawaï et les Fidji, montre que les chefs sacrés (*ariki*, *ali'i*) concentraient un pouvoir religieux et politique important.

Cependant, même dans ces systèmes :

- les décisions dépendaient de conseils ;
- les lignages nobles participaient aux délibérations ;
- les obligations réciproques limitaient le pouvoir arbitraire.

L'anthropologue Valerio Valeri, spécialiste d'Hawaï, insiste sur le fait que la souveraineté polynésienne était profondément ritualisée : le chef ne gouvernait pas seul mais à travers un réseau cérémoniel complexe.

Le cas samoan : le fono

Le système politique traditionnel de Samoa a été particulièrement étudié par :

- Margaret Mead ;
- Aiono Fanaafi Le Tagaloa ;
- Malama Meleisea.

Le *fono* était une assemblée de chefs (*matai*) chargée :

- d'administrer le village ;
- de régler les conflits ;
- d'organiser les terres ;
- de maintenir l'ordre social.

Selon Meleisea, le système samoan combinait hiérarchie et délibération : le consensus était recherché, mais dans un cadre structuré par les titres et les généalogies.

4. Micronésie : équilibre entre clans et autorité partagée

En Micronésie, plusieurs chercheurs ont montré l'importance des systèmes claniques dans les assemblées politiques.

L'anthropologue William Alkire a étudié les structures politiques des atolls micronésiens, où les décisions étaient souvent prises à travers des conseils réunissant représentants de lignages et chefs locaux.

Aux Palaos, les travaux de Augustin Krämer puis de chercheurs paluans contemporains montrent l'existence :

- de conseils masculins ;
- de conseils féminins ;
- d'institutions de médiation entre clans.

La politologue Karen Nero souligne que les femmes détenaient parfois une influence politique déterminante dans certaines sociétés micronésiennes, notamment par le contrôle foncier matrilinéaire.

5. La parole comme institution politique

Un thème majeur de l'anthropologie océanienne est l'importance de la parole publique.

Le philosophe et anthropologue Claude Lévi-Strauss considérait que les sociétés dites "sans écriture" développaient souvent des systèmes extrêmement sophistiqués de mémoire orale et de délibération.

En Nouvelle-Calédonie, les penseurs kanak comme :

- Jean-Marie Tjibaou ;
- Déwé Gorodé

ont insisté sur la "parole coutumière" comme fondement politique.

Chez les Kanak :

- parler implique reconnaître les liens entre clans ;
- la prise de parole est ritualisée ;
- l'assemblée sert à maintenir la paix sociale.

Tjibaou expliquait que la coutume n'était pas un "folklore", mais une véritable philosophie politique de la relation.

6. Remise en cause des catégories occidentales

Plusieurs chercheurs contemporains critiquent l'idée selon laquelle les sociétés océaniennes précoloniales auraient été "primitives" ou "sans politique".

L'anthropologue Epeli Hau'ofa a proposé une lecture décoloniale de l'Océanie dans *Our Sea of Islands* (1993). Il critique les visions européennes qui réduisaient les sociétés océaniennes à de petites communautés isolées.

Selon Hau'ofa :

- les réseaux océaniens étaient vastes et interconnectés ;
- les systèmes politiques étaient dynamiques ;
- les assemblées faisaient partie d'une civilisation maritime sophistiquée.

L'historien Nicholas Thomas souligne également que les Européens ont souvent mal interprété les structures politiques océaniennes parce qu'ils cherchaient des institutions ressemblant aux monarchies ou aux États européens.

7. Une autre conception du politique

Les assemblées populaires océaniennes précoloniales reposaient souvent sur des principes différents des démocraties modernes :

- priorité au consensus plutôt qu'au vote ;
- articulation entre rituel et politique ;
- autorité fondée sur les relations sociales ;
- importance de la parenté ;

- refus fréquent d'un pouvoir coercitif centralisé durable.

Pour beaucoup d'anthropologues contemporains, ces systèmes constituent non pas des formes "incomplètes" de politique, mais d'autres manières d'organiser la souveraineté, la discussion collective et le vivre-ensemble.

Les assemblées populaires en Océanie ont des formes très diverses selon les régions — Mélanésie, Polynésie et Micronésie — mais elles partagent souvent une idée commune : la décision collective fondée sur la parole, le consensus et les liens communautaires plutôt que sur un État centralisé au sens européen.

Assemblées traditionnelles avant la colonisation

Dans de nombreuses sociétés océaniennes, les décisions importantes étaient prises lors de réunions publiques réunissant chefs, anciens, clans et parfois l'ensemble des adultes du village.

Mélanésie : la politique du consensus

En Mélanésie (notamment au Vanuatu, en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou aux Îles Salomon), beaucoup de sociétés fonctionnaient sans pouvoir monarchique fort. L'autorité dépendait du prestige personnel, des alliances et de la capacité à convaincre.

Les assemblées villageoises pouvaient durer des heures ou des jours. Les décisions importantes — guerre, échanges, terres, réconciliation — étaient souvent prises par consensus. Dans certaines régions, les "big men" (grands hommes influents) devaient constamment maintenir leur légitimité devant la communauté.

Chez les Kanak de Nouvelle-Calédonie, la parole coutumière et les conseils de clans jouaient un rôle central. Les discussions étaient fortement ritualisées.

Polynésie : conseils de chefs et participation communautaire

En Polynésie, les sociétés étaient souvent plus hiérarchisées, avec des lignées aristocratiques et des chefs sacrés.

À Samoa, le système des *fono* (assemblées) demeure célèbre. Les chefs de famille (*matai*) se réunissaient pour gouverner les villages et régler les conflits. Ce modèle existe encore aujourd'hui dans les institutions samoanes modernes.

À Tonga ou à Hawaï, les conseils autour des souverains combinaient pouvoir religieux, militaire et politique, même si les populations ordinaires pouvaient parfois intervenir indirectement par les réseaux familiaux et communautaires.

Micronésie : délibération et équilibre entre clans

En Micronésie, plusieurs sociétés avaient des systèmes sophistiqués de représentation clanique.

Dans les Palaos, par exemple, les conseils de chefs étaient liés à des structures matrilinéaires. Certaines assemblées associaient hommes et femmes dans des sphères politiques distinctes mais complémentaires.

Impact de la colonisation européenne

À partir du XVIIIe et surtout du XIXe siècle, les puissances coloniales — France, Royaume-Uni,

Allemagne puis États-Unis — ont profondément transformé ces systèmes.

Les administrations coloniales ont souvent :

- remplacé les assemblées locales par des structures administratives centralisées ;
- nommé des chefs “officiels” ;
- limité les formes de décision collective autonomes ;
- introduit des parlements de style européen.

Mais beaucoup d’institutions coutumières ont survécu en parallèle.

Assemblées populaires et indépendances au XXe siècle

Au XXe siècle, les mouvements indépendantistes océaniens ont souvent réactivé des traditions locales de délibération.

En Vanuatu, les réunions communautaires ont joué un rôle important dans la lutte contre le condominium franco-britannique.

En Nouvelle-Calédonie, les assemblées coutumières kanak ont été reconnues progressivement dans le système politique contemporain, notamment après les Accords de Matignon et l’Accord de Nouméa.

Aujourd’hui : coexistence entre démocratie moderne et coutume

Dans beaucoup d’États océaniens contemporains, les institutions parlementaires coexistent avec des assemblées coutumières locales.

Exemples :

- le *fono* à Samoa ;
- les conseils coutumiers kanak en Nouvelle-Calédonie ;
- les structures communautaires de Vanuatu ;
- les conseils de chefs aux Fidji.

Ces assemblées restent importantes pour :

- la gestion foncière ;
- la médiation des conflits ;
- la transmission des traditions ;
- la représentation des communautés locales.

Une caractéristique majeure : la centralité de la parole

Dans une grande partie de l’Océanie, l’assemblée populaire n’était pas seulement un organe politique : c’était aussi un espace rituel et relationnel. La capacité à parler correctement, respecter les généalogies, négocier et maintenir l’équilibre social comptait souvent davantage qu’un vote majoritaire.

C’est ce qui distingue beaucoup de traditions politiques océaniennes des modèles parlementaires occidentaux fondés sur la compétition électorale et la règle de la majorité.

Histoire des assemblées populaires en Asie

L'histoire des assemblées populaires en Asie est très diverse, car le continent regroupe des traditions politiques très anciennes, allant des conseils villageois aux parlements modernes. Le terme « assemblée populaire » peut désigner plusieurs formes : réunions communautaires locales, institutions consultatives impériales, assemblées révolutionnaires, ou organes législatifs contemporains. Voici une vue d'ensemble structurée.

Origines anciennes : conseils communautaires et gouvernance locale

Dans de nombreuses sociétés asiatiques, des formes d'assemblées existaient bien avant les États modernes.

Inde ancienne

Dans l'Inde védique (vers 1500–500 av. J.-C.), des textes mentionnent deux institutions :

- la *sabha* : conseil d'anciens ou d'élites ;
- la *samiti* : assemblée plus large de la communauté.

Sous certains royaumes et républiques tribales (*gana-sanghas*), des décisions collectives étaient prises par des assemblées de notables. Certains historiens considèrent ces structures comme des formes proto-républicaines.

Dans le sud de l'Inde médiévale, notamment sous les Chola, des assemblées villageoises géraient les terres, l'irrigation et les impôts.

Chine impériale

La Chine impériale n'a pas développé de parlement représentatif au sens européen, mais elle possédait des mécanismes consultatifs importants autour de l'empereur :

- bureaucratie lettrée recrutée par examens ;
- conseils impériaux ;

- débats administratifs à la cour.

À l'échelle locale, les lignages, villages et associations marchandes jouaient parfois un rôle collectif dans la gouvernance.

L'idée moderne d'« assemblée populaire » apparaît surtout au XXe siècle avec le socialisme chinois.

Japon

Le Japon féodal fonctionnait largement par hiérarchies militaires, mais les villages disposaient souvent d'assemblées communautaires pour gérer les ressources et les obligations fiscales.

Pendant l'ère Meiji (1868–1912), le pays modernise ses institutions et crée la Diète du Japon en 1889, premier parlement moderne durable d'Asie orientale.

Traditions bouddhiques et délibération collective

Les communautés monastiques bouddhistes ont aussi influencé certaines pratiques collectives.

Le *sangha* bouddhique utilisait des procédures de discussion, de vote et de consensus pour gérer les affaires monastiques. Certains chercheurs voient dans ces mécanismes une culture ancienne de délibération collective en Asie du Sud et du Sud-Est.

Période coloniale et naissance des parlements modernes

Du XIXe au XXe siècle, la colonisation européenne et les réformes internes introduisent des institutions représentatives modernes.

Inde britannique

Les Britanniques créent progressivement des conseils législatifs consultatifs. Le mouvement nationaliste indien réclame ensuite une représentation plus large.

Après l'indépendance en 1947, l'Inde établit le Parlement de l'Inde, aujourd'hui l'une des plus grandes démocraties parlementaires du monde.

Philippines

Sous domination espagnole puis américaine, les Philippines développent des institutions électives relativement tôt en Asie.

L'Assemblée philippine de 1907 constitue une étape majeure dans la représentation parlementaire asiatique sous influence coloniale.

Empire ottoman et Asie occidentale

Dans les régions asiatiques de l'Empire ottoman apparaissent des assemblées constitutionnelles dès

la fin du XIXe siècle. Ces expériences influencent ensuite :

- la Turquie moderne ;
- certains mouvements constitutionnalistes arabes ;
- l'Iran.

En Iran, la Révolution constitutionnelle iranienne mène à la création du Majles (parlement) en 1906.

Assemblées révolutionnaires et socialistes au XXe siècle

Le XXe siècle transforme profondément la notion d'assemblée populaire en Asie.

Union soviétique asiatique et influence marxiste

Dans les régions asiatiques de l'URSS, les soviets (« conseils ») servent de modèle politique révolutionnaire.

Cette influence atteint :

- la Chine ;
- le Vietnam ;
- la Corée du Nord ;
- le Laos.

Chine populaire

Après 1949, la Assemblée populaire nationale devient officiellement l'organe suprême de l'État chinois.

Le système repose sur plusieurs niveaux d'assemblées populaires :

- locales ;
- provinciales ;
- nationale.

En pratique, le rôle du Parti communiste chinois reste central dans la prise de décision.

Vietnam

Le Vietnam adopte également un modèle d'assemblée nationale socialiste sous direction du parti unique.

L'Assemblée nationale du Vietnam joue un rôle législatif et administratif important, même dans un système politique fortement encadré.

Assemblées locales et démocratie participative

Dans plusieurs pays asiatiques, les assemblées populaires locales restent essentielles.

Indonésie

Les traditions de *musyawarah* (consultation collective) et *mufakat* (consensus) influencent encore la culture politique indonésienne.

Afghanistan et Asie centrale

La *jirga* afghane est une assemblée traditionnelle de chefs tribaux ou communautaires utilisée pour résoudre des conflits et prendre des décisions politiques.

La Loya Jirga a joué un rôle majeur dans plusieurs moments constitutionnels afghans.

Népal

Le Népal a connu plusieurs transformations entre monarchie, assemblées révolutionnaires et démocratie parlementaire moderne, notamment avec l'Assemblée constituante après la guerre civile maoïste.

Assemblées populaires contemporaines

Aujourd'hui, l'Asie présente tous les modèles possibles :

Démocraties parlementaires

- Inde ;
- Japon ;
- Corée du Sud ;
- Taïwan ;
- Indonésie.

Systèmes à parti dominant ou unique

- Chine ;
- Vietnam ;
- Laos ;
- Corée du Nord.

Monarchies avec assemblées consultatives

- Arabie saoudite ;
- Qatar ;
- Jordanie.

Systèmes hybrides

Plusieurs États combinent élections, pouvoir militaire, monarchique ou autoritaire.

Quelques grandes tendances historiques

1. Ancienneté des formes collectives

Les pratiques d'assemblées locales sont très anciennes en Asie, même sans démocratie représentative moderne.

2. Influence coloniale et occidentale

Les parlements modernes ont souvent été introduits ou accélérés par :

- la colonisation ;
- les réformes constitutionnelles ;
- les échanges avec l'Europe.

3. Poids du socialisme au XXe siècle

Les « assemblées populaires » deviennent un terme central dans les régimes communistes asiatiques.

4. Importance persistante du niveau local

Dans beaucoup de sociétés asiatiques, les conseils communautaires et villageois restent essentiels à la vie politique quotidienne.

Si vous voulez, je peux aussi :

- faire une chronologie détaillée ;
- comparer les assemblées populaires asiatiques et européennes ;
- expliquer le modèle chinois actuel ;
- ou détailler un pays précis comme la Chine, l'Inde, le Japon ou l'Iran.

Histoire des assemblées populaires en Europe

Les origines des assemblées populaires européennes — notamment les assemblées tribales germaniques, celtiques ou nordiques — ont fait l'objet d'interprétations très différentes selon les historiens, anthropologues et philosophes politiques. Elles sont souvent au croisement de plusieurs questions :

- l'origine de la démocratie,
- les formes primitives de souveraineté,
- la relation entre guerre et délibération,
- la naissance de l'État,
- les traditions communautaires européennes.

Voici un développement plus approfondi, en croisant plusieurs traditions intellectuelles.

Les assemblées germaniques : le *Thing* comme institution politique

Les peuples germaniques pratiquaient des assemblées appelées *Thing* (vieux norrois : *þing*), attestées par :

- les sources romaines,
- les sagas nordiques,
- le droit médiéval scandinave,
- l'archéologie.

Ces assemblées réunissaient les hommes libres d'une communauté pour :

- arbitrer les conflits,
- proclamer les lois,
- approuver les chefs,

- décider de la guerre,
- organiser les compensations juridiques.

L'historien romain Tacite décrit déjà dans la Germania (vers 98 ap. J.-C.) des Germains prenant collectivement certaines décisions :

> « Les affaires mineures sont traitées par les chefs ; les grandes, par tous. »

Tacite insiste sur deux éléments :

- la liberté relative des hommes germaniques,
- la nécessité du consentement collectif.

Il faut toutefois être prudent : beaucoup d'historiens modernes considèrent que Tacite projetait aussi une critique morale de Rome sur les Germains.

Otto von Gierke et la tradition communautaire germanique

Au XIXe siècle, le juriste et historien Otto von Gierke voit dans les assemblées germaniques l'expression d'une tradition organique de communauté (*Genossenschaft*).

Pour Gierke :

- la société germanique reposait moins sur l'État central que sur des corps collectifs autonomes ;
- les assemblées étaient des communautés vivantes de droit ;
- la souveraineté émergeait du groupe plutôt que d'un pouvoir monarchique absolu.

Ses travaux ont fortement influencé :

- l'histoire du droit,
- le corporatisme,
- certaines théories fédéralistes européennes.

Fustel de Coulanges : critique du mythe démocratique germanique

L'historien français Numa Denis Fustel de Coulanges s'oppose fortement à cette vision.

Dans ses travaux sur les institutions franques, il critique l'idée romantique d'une liberté germanique originelle. Selon lui :

- les assemblées étaient dominées par des aristocraties guerrières ;
- elles ne constituaient pas une démocratie populaire ;
- les rois exerçaient souvent un pouvoir bien plus fort qu'on ne l'imaginait.

Pour Fustel, beaucoup d'historiens allemands du XIXe siècle idéalisaient les Germains pour construire une identité nationale.

Cette controverse est importante car elle montre que l'étude des assemblées populaires a souvent été

politisée.

Marc Bloch : la société féodale et les survivances communautaires

Marc Bloch, fondateur de l'école des Annales, adopte une approche plus sociale et comparative.

Dans La Société féodale, il montre que les formes d'assemblées locales survivent longtemps dans l'Europe médiévale :

- communautés villageoises,
- plaids judiciaires,
- coutumes collectives,
- serments communautaires.

Bloch insiste sur le fait que :

- le pouvoir médiéval est fragmenté ;
- les communautés locales disposent souvent d'une autonomie réelle ;
- la délibération collective est fréquente dans les sociétés rurales.

Il refuse cependant de voir dans ces institutions une « démocratie » au sens moderne.

Anthropologie politique : Pierre Clastres et les sociétés sans État

Même si Pierre Clastres ne travaille pas sur l'Europe médiévale, son œuvre a profondément influencé la réflexion sur les assemblées primitives.

Dans La Société contre l'État, il soutient que certaines sociétés organisent volontairement des mécanismes empêchant la concentration du pouvoir.

Cela éclaire les assemblées tribales européennes :

- le chef dépend du consensus ;
- l'autorité est limitée ;
- la parole collective empêche l'émergence d'un État coercitif fort.

De nombreux anthropologues ont ensuite relu les sociétés germaniques ou celtiques à travers cette perspective.

Georges Dumézil : structures indo-européennes

Georges Dumézil étudie les sociétés indo-européennes sous l'angle mythologique et institutionnel.

Sa théorie trifonctionnelle distingue :

1. souveraineté sacrée,

2. fonction guerrière,
3. fonction productive.

Dans cette perspective :

- les assemblées populaires seraient souvent des espaces de médiation entre aristocratie guerrière et communauté libre ;
- elles expriment un équilibre institutionnel ancien plutôt qu'une égalité politique complète.

Dumézil relie ainsi certaines institutions nordiques, romaines et indo-iraniennes.

L'école anthropologique britannique : pouvoir segmentaire et consensus

Des anthropologues comme :

- Edward Evans-Pritchard,
- Meyer Fortes,

ont développé l'idée de « sociétés segmentaires ».

Dans ces sociétés :

- le pouvoir est diffus,
- les décisions reposent sur des assemblées,
- les clans s'équilibrent mutuellement.

Même si leurs terrains étaient africains, leurs concepts ont influencé l'analyse des sociétés européennes anciennes :

- absence d'État central,
- justice négociée,
- équilibre entre lignages.

Les historiens des Vikings et du monde nordique

Des chercheurs contemporains comme :

- Jesse Byock,
- Neil Price,

ont étudié le rôle central des *Things* dans les sociétés scandinaves.

Selon eux :

- le *Thing* n'est pas seulement juridique ;
- il structure toute la société ;
- il produit de la légitimité politique.

Chez les Vikings :

- même les rois doivent souvent obtenir l’accord des assemblées ;
- la loi est récitée oralement ;
- le consensus public est crucial.

L’Althing représente l’exemple le plus connu de cette culture politique.

Jürgen Habermas : espace public et délibération

Le philosophe Jürgen Habermas ne travaille pas directement sur les Germains anciens, mais sa théorie de l’espace public est souvent mobilisée.

Dans L'Espace public, il analyse comment des communautés politiques se construisent par :

- la discussion,
- l’argumentation,
- la publicité des débats.

Certains historiens voient dans les assemblées médiévales nordiques des formes anciennes de publicité politique :

- débats ouverts,
- proclamation publique des lois,
- participation collective visible.

David Graeber : démocratie avant la démocratie

L’anthropologue David Graeber critique fortement l’idée selon laquelle la démocratie serait née uniquement à Athènes.

Dans :

- Fragments of an Anarchist Anthropology,
- The Dawn of Everything,

il affirme que :

- de nombreuses sociétés humaines pratiquaient déjà la délibération collective ;
- les assemblées populaires sont historiquement très répandues ;
- l’Europe médiévale a conservé des traditions politiques horizontales souvent sous-estimées.

Graeber insiste notamment sur :

- le consensus,
- les communes,
- les fédérations locales,
- les pratiques anti-autoritaires.

Marcel Gauchet : la sortie de la religion et l'État

Le philosophe et historien Marcel Gauchet voit dans l'évolution européenne un long passage :

- des communautés enracinées dans le sacré,
- vers l'État moderne représentatif.

Les assemblées anciennes sont alors interprétées comme :

- des formes politiques communautaires,
- encore fortement liées à la religion, au rituel et à la coutume.

L'État moderne transforme progressivement ces formes locales en souveraineté abstraite nationale.

Une question centrale : ces assemblées étaient-elles démocratiques ?

Les chercheurs sont profondément divisés.

Ceux qui soulignent leur dimension démocratique

- David Graeber,
- Jesse Byock,
- certains historiens nordiques.

Ils insistent sur :

- le consensus,
- la participation des hommes libres,
- la limitation du pouvoir des chefs.

Ceux qui soulignent leurs limites

- Numa Denis Fustel de Coulanges,
- beaucoup d'historiens sociaux contemporains.

Ils rappellent que :

- femmes et esclaves sont exclus ;
- les élites guerrières dominent souvent ;
- la violence reste structurante.

Une idée importante : la politique avant l'État moderne

L'un des grands enseignements de ces recherches est que l'Europe n'a pas attendu les parlements modernes pour connaître :

- des formes de délibération,
- des assemblées collectives,
- des mécanismes de consentement politique.

Mais ces institutions fonctionnaient dans des sociétés :

- rurales,
- orales,
- lignagères,
- guerrières,
- profondément inégalitaires.

Elles ne sont donc ni des démocraties modernes, ni de simples monarchies primitives. Elles constituent plutôt des formes intermédiaires de gouvernement collectif, où l'autorité devait souvent être publiquement reconnue et négociée.

L'histoire des assemblées populaires en Europe est celle d'une longue évolution des formes de participation politique, depuis les rassemblements tribaux jusqu'aux parlements modernes. Selon les périodes et les régions, ces assemblées ont servi à élire des chefs, rendre la justice, voter l'impôt, contrôler les souverains ou représenter les citoyens.

Les origines : assemblées tribales et germaniques

Dans l'Antiquité européenne, de nombreux peuples pratiquaient déjà des formes de délibération collective.

Chez les peuples germaniques, les hommes libres se réunissaient dans des assemblées appelées *things* (ou *tings*), où étaient discutées les lois, les conflits et les décisions militaires. Ces traditions ont laissé une forte empreinte dans le nord de l'Europe.

L'exemple le plus célèbre est l'Althing en Islande, souvent présenté comme l'un des plus anciens parlements continus du monde. Les chefs locaux s'y retrouvaient chaque été pour arbitrer les conflits et adopter des lois.

Dans les sociétés celtiques ou slaves, on trouve aussi des assemblées communautaires comparables, souvent liées à la coutume orale et à la gestion collective des terres.

La démocratie antique grecque

La première expérience majeure de démocratie directe en Europe apparaît dans la cité d'Athènes au Ve siècle av. J.-C.

L'assemblée des citoyens, l'*Ecclésia*, permettait aux citoyens masculins libres de voter les lois, décider de la guerre et élire certains magistrats. Cette démocratie restait limitée :

- les femmes,

- les esclaves,
- les étrangers
  étaient exclus de la participation politique.

Malgré ces limites, l'idée qu'un peuple puisse gouverner collectivement a profondément marqué la pensée politique européenne.

Rome : du peuple au Sénat impérial

Dans la République romaine, plusieurs assemblées populaires existaient :

- les *comices centuriates*,
- les *comices tributes*,
- le *concilium plebis*.

Les citoyens y votaient les lois et élisaient les magistrats. Cependant, avec l'expansion de Rome, le pouvoir s'est progressivement concentré entre les mains du Sénat puis des empereurs.

L'héritage romain est important, car il transmet l'idée de représentation juridique, de citoyenneté et de procédure politique.

Le Moyen Âge : États, communes et assemblées locales

Après la chute de l'Empire romain, l'Europe médiévale développe des formes variées d'assemblées.

Les assemblées féodales

Les rois consultent souvent les nobles, le clergé et parfois les villes :

- les États généraux en France,
- les Cortes espagnoles,
- les Diètes du Saint-Empire,
- le Parlement anglais.

Ces institutions ne sont pas démocratiques au sens moderne, mais elles limitent parfois le pouvoir royal.

Les communes urbaines

Dans de nombreuses villes italiennes, flamandes ou allemandes, des conseils municipaux élus apparaissent. Les marchands et artisans participent davantage aux décisions locales.

Les villages et communautés paysannes

Dans certaines régions alpines ou scandinaves, des assemblées villageoises continuent de gérer collectivement :

- les pâturages,
- les impôts,
- les usages communaux.

En Suisse, les *Landsgemeinde* sont des assemblées cantonales où les citoyens votaient à main levée

en plein air. Certaines existent encore aujourd'hui.

L'émergence des parlements modernes

Entre le XVIIe et le XIXe siècle, les assemblées deviennent progressivement des institutions nationales permanentes.

Angleterre et souveraineté parlementaire

Après la Glorieuse Révolution, le Parlement anglais acquiert un rôle central face à la monarchie.

Cette évolution influence fortement les idées libérales européennes :

- contrôle du pouvoir exécutif,
- vote de l'impôt,
- représentation nationale.

Révolution française

La Révolution française transforme radicalement la notion d'assemblée populaire.

L'Assemblée nationale affirme représenter la nation entière et non plus des ordres séparés. La souveraineté populaire devient un principe fondamental.

Les clubs politiques, sections parisiennes et assemblées révolutionnaires expérimentent aussi des formes de participation directe très intenses.

XIXe–XXe siècles : démocratisation progressive

Pendant longtemps, le droit de vote reste limité aux hommes riches ou propriétaires.

Au XIXe siècle :

- extension progressive du suffrage masculin,
- développement des partis politiques,
- montée des mouvements ouvriers.

Au XXe siècle :

- suffrage universel,
- droit de vote des femmes,
- création d'assemblées élues dans presque toute l'Europe.

Les parlements deviennent le cœur des démocraties représentatives modernes.

Les assemblées populaires contemporaines

Aujourd'hui, les formes de participation collective dépassent les seuls parlements :

- assemblées citoyennes tirées au sort,
- référendums,
- budgets participatifs,

- conventions climatiques,
- mouvements de places publiques.

Des expériences récentes comme :

- les assemblées des *Indignados* en Espagne,
- les occupations de places en Grèce,
- certaines conventions citoyennes en France,
  réactivent l'idée d'une participation plus directe des citoyens.

Une tension constante : démocratie directe ou représentation

Toute l'histoire européenne des assemblées populaires tourne autour d'une question centrale :

> Le peuple doit-il gouverner directement, ou déléguer son pouvoir à des représentants ?

Les différentes époques ont proposé des réponses variées :

- démocratie directe à Athènes,
- assemblées d'ordres au Moyen Âge,
- parlementarisme moderne,
- participation citoyenne contemporaine.

Cette tension structure encore aujourd'hui les débats politiques européens.

Conclusion générale

Une démocratie aux multiples racines

Au terme de ce voyage à travers les continents, les siècles et les cultures, une évidence s'impose : l'histoire de la démocratie est beaucoup plus vaste, plus complexe et plus diverse que ne le suggèrent les récits traditionnels. Les sociétés humaines n'ont pas attendu l'apparition des parlements modernes ou des constitutions contemporaines pour inventer des formes de participation politique, de délibération collective et de contrôle du pouvoir.

De l'arbre à palabres africain aux conseils des nations autochtones d'Amérique du Nord, des ayllus andins aux assemblées villageoises d'Asie, des fono océaniens aux multiples espaces communautaires de décision collective, les peuples ont élaboré des institutions adaptées à leurs réalités sociales, culturelles et historiques. Ces institutions différaient souvent profondément les unes des autres, mais elles partageaient une même ambition : permettre à la communauté de participer à la définition de son destin collectif.

Cette constatation ne conduit pas à nier l'importance des traditions démocratiques européennes ni le rôle majeur qu'elles ont joué dans la construction des institutions modernes. Elle invite plutôt à élargir notre regard. L'histoire politique de l'humanité ne peut être réduite à une trajectoire unique dont l'Occident constituerait le seul centre. Elle est faite de multiples expériences, d'innovations diverses et de réponses variées à une question universelle : comment organiser le pouvoir sans le laisser devenir arbitraire ?

Les grandes leçons de l'histoire mondiale des assemblées populaires

L'étude des assemblées populaires à travers le monde révèle d'abord que la délibération collective constitue l'une des constantes les plus remarquables de l'histoire humaine. Dans des contextes très différents, des communautés ont considéré que les décisions importantes devaient être discutées publiquement et que la légitimité du pouvoir reposait, au moins en partie, sur la consultation des membres du groupe.

Une deuxième leçon réside dans l'importance du consensus. Alors que les démocraties modernes sont largement fondées sur le principe majoritaire, de nombreuses traditions politiques ont cherché à éviter qu'une partie de la communauté n'impose durablement sa volonté à une autre. La recherche de l'accord, de la médiation et de la réconciliation apparaît ainsi comme une voie politique ancienne et largement répandue.

Une troisième leçon concerne la diversité des formes de pouvoir. L'histoire montre que l'autorité n'a pas toujours reposé sur la coercition ou la domination. Dans de nombreuses sociétés, gouverner signifiait avant tout convaincre, écouter, arbitrer et maintenir l'équilibre des relations sociales. Le prestige personnel, la sagesse, l'expérience ou la capacité à créer du consensus comptaient parfois davantage que la force ou la richesse.

Enfin, cette enquête rappelle que les sociétés humaines ont constamment cherché à limiter la concentration du pouvoir. Rotation des charges, révocabilité des dirigeants, contrôle communautaire, conseils d'anciens, assemblées ouvertes ou mécanismes coutumiers de surveillance témoignent d'une préoccupation universelle : empêcher qu'une autorité ne s'affranchisse totalement de ceux qu'elle gouverne.

La diversité des chemins de la délibération collective

L'un des enseignements majeurs de cet ouvrage est qu'il n'existe pas une seule manière d'organiser la vie démocratique. Les pratiques observées à travers le monde montrent au contraire une extraordinaire diversité de modèles politiques.

Certaines sociétés privilégiaient l'autonomie locale, d'autres l'équilibre entre communautés fédérées. Certaines accordaient un rôle central aux anciens, d'autres valorisaient davantage la participation directe. Ici, la parole publique occupait une place sacrée ; ailleurs, la décision collective s'inscrivait dans des réseaux de parenté ou dans des obligations réciproques entre groupes.

Cette diversité invite à la prudence face aux généralisations. Elle rappelle également que les concepts politiques modernes ne suffisent pas toujours à décrire les réalités historiques. Des notions telles que démocratie, citoyenneté ou représentation doivent parfois être repensées lorsqu'elles sont appliquées à des sociétés dont les catégories politiques étaient différentes.

Reconnaître cette pluralité ne signifie pas idéaliser le passé. Les assemblées populaires étudiées dans cet ouvrage n'étaient pas exemptes d'inégalités, d'exclusions ou de rapports de domination. Beaucoup limitaient la participation des femmes, des jeunes, des étrangers ou des groupes subalternes. D'autres reproduisaient des hiérarchies sociales importantes. Aucune ne saurait être présentée comme un modèle parfait.

Mais leurs imperfections ne doivent pas conduire à ignorer leurs apports. Elles constituent des expériences historiques précieuses qui enrichissent notre compréhension des possibilités du politique.

Repenser la démocratie au XXIe siècle

Au moment où les démocraties contemporaines traversent de profondes interrogations, les traditions étudiées dans ce livre offrent des pistes de réflexion particulièrement stimulantes.

La montée de l'abstention, la défiance envers les institutions, la concentration des pouvoirs économiques et politiques, ainsi que les difficultés croissantes à construire des compromis durables interrogent le fonctionnement de nos systèmes représentatifs. Dans ce contexte, l'histoire des assemblées populaires rappelle l'importance de la participation directe, de l'écoute mutuelle et du dialogue collectif.

Il ne s'agit évidemment pas de transposer mécaniquement des institutions anciennes dans les sociétés contemporaines. Les défis du XXIe siècle sont d'une autre nature et concernent des communautés infiniment plus vastes et plus complexes. Pourtant, certaines idées demeurent d'une étonnante actualité : la nécessité de rapprocher les citoyens des lieux de décision, l'importance du débat public, la valeur du consensus lorsque celui-ci est possible, ou encore la responsabilité des gouvernants devant la communauté.

Partout dans le monde, de nouvelles formes de participation citoyenne, d'assemblées délibératives, de consultations locales ou de gouvernance collaborative témoignent d'un intérêt renouvelé pour ces questions. Sans reproduire les modèles du passé, elles renouent parfois avec des principes anciens : parler ensemble, écouter les différences, rechercher l'accord plutôt que la victoire d'un camp sur un autre.

L'histoire présentée dans cet ouvrage nous invite ainsi à considérer la démocratie non comme une invention achevée, mais comme une recherche permanente. Une recherche qui a pris, au fil du temps, des formes multiples et parfois inattendues.

La démocratie apparaît alors non comme l'héritage exclusif d'une civilisation, mais comme une aspiration profondément humaine : celle de participer aux décisions qui nous concernent, de limiter

l’arbitraire du pouvoir et de construire collectivement les conditions du vivre-ensemble.

C’est peut-être là la principale leçon de cette autre histoire de la démocratie : à travers les continents et les époques, malgré leurs différences, les sociétés humaines n’ont cessé d’inventer des manières de se gouverner ensemble. Et cette invention collective demeure, aujourd’hui encore, une œuvre inachevée.

Résumé de l’ouvrage

Une autre histoire de la démocratie : assemblées populaires et traditions du consensus à travers le monde explore les multiples formes de gouvernance collective développées par les sociétés humaines à travers les continents, bien avant l’émergence des démocraties représentatives modernes.

L’ouvrage montre que la participation politique, la délibération publique et le contrôle du pouvoir ne constituent pas une exclusivité de l’Occident. En Afrique, en Amérique, en Océanie et en Asie, de nombreuses communautés ont mis en place des institutions fondées sur la discussion collective, la consultation des membres de la communauté, la médiation des conflits et la recherche du consensus.

À travers l’étude des assemblées populaires africaines, de l’arbre à palabres, des conseils des nations autochtones d’Amérique du Nord, des communautés andines d’Amérique du Sud, des traditions communautaires indigènes, des assemblées océaniennes et des formes anciennes de délibération en Asie, le livre met en lumière la diversité des expériences politiques humaines. Il montre que de nombreuses sociétés privilégiaient l’accord collectif, la responsabilité communautaire et la limitation du pouvoir plutôt que l’autorité centralisée ou la simple règle de la majorité.

L’ouvrage s’appuie sur les travaux d’historiens, d’anthropologues, de philosophes et de politologues qui ont contribué à renouveler notre compréhension des institutions politiques non occidentales. Il examine également l’impact de la colonisation, qui a souvent transformé ou affaibli ces systèmes de gouvernance locale, tout en montrant comment certaines traditions ont survécu et continuent d’influencer des pratiques contemporaines de démocratie participative, d’autonomie communautaire et de résolution collective des conflits.

Sans idéaliser ces sociétés ni les présenter comme des démocraties parfaites, l’auteur souligne leurs limites, leurs hiérarchies et leurs contradictions. Il invite ainsi à dépasser les visions simplistes de l’histoire politique pour reconnaître la richesse et la pluralité des traditions de gouvernement développées à travers le monde.

Au-delà de l’histoire, ce livre propose une réflexion sur les défis actuels des démocraties contemporaines. Il rappelle que les sociétés humaines ont imaginé, au fil des siècles, de nombreuses manières de décider ensemble et de limiter le pouvoir, offrant ainsi des sources d’inspiration pour penser la participation citoyenne et la gouvernance du XXIe siècle.

À travers une vaste enquête historique et comparative, cet ouvrage révèle que la démocratie n’est pas l’héritage d’une seule civilisation, mais le résultat d’une longue diversité d’expériences collectives fondées sur la parole, la délibération et la recherche du bien commun.